

Modification de droit commun n°1

PLUiH du Gesnois Bilurien

Etat initial écologique des sites de projet
et investigations zone humides

Sommaire

I. Préambule	3
II. Eléments de méthodologie	4
II.1. Analyse bibliographique	4
II.2. Expertises de terrain.....	4
III. Site de Savigné-l'Evêque.....	7
III.1. Présentation de la zone d'étude	7
III.2. Etude bibliographique	7
III.3. Résultat des expertises de terrain	11
III.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis	19
IV. Site de Saint-Corneille	22
IV.1. Présentation de la zone d'étude.....	22
IV.2. Etude bibliographique	22
IV.3. Résultat des expertises de terrain	24
IV.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis.....	27
V. Site de Montfort-le-Gesnois.....	30
V.1. Présentation de la zone d'étude.....	30
V.2. Etude bibliographique	30
V.3. Résultat des expertises de terrain	35
V.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis.....	41
VI. Site de Nuillé-le-Jalais	43
VI.1. Présentation de la zone d'étude.....	43
VI.2. Etude bibliographique	43
VI.3. Résultat des expertises de terrain	47
VI.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis.....	51
VII. Annexes	54
VII.1. Annexe 1 : Diagnostic zones humides réalisé sur le site de Saint-Corneille (source : A.H.E HERIAULT Nicolas, décembre 2023).....	54

▪ **Commanditaire**

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

783 Route des Sittelles

72450 Montfort-le-Gesnois, France

+33 (0)2 43 54 80 40

▪ **Suivi du document**

N° dossier	Version	Commentaire	Date
24-173	V0	1 ^{ère} diffusion	03/02/2026

▪ **Intervenants**

Personne	Qualité	Contribution
Anneline ENARD	Chargée d'études Faune	Expertises faune
Yves-Marie HUET	Chargé d'études Zones humides	Expertises flore et zones humides
Vincent BOUYER	Directeur d'études	Contrôle et validation

I. PREAMBULE

Dans le cadre de la modification du PLUiH de la communauté de communes du Gesnois Bilurien, ECE Environnement a pour mission de réaliser l'état initial écologique des sites de projet et des investigations zones humides.

Le présent rapport restitue ces expertises menées sur les sites suivants :

- Site de Savigné-l'Évêque ;
- Site de Saint-Corneille ;
- Site de Montfort-le-Gesnois ;
- Site de Nuillé-le-Jalais.

II. ELEMENTS DE METHODOLOGIE

II.1. Analyse bibliographique

II.1.1. Etude écologique

L'analyse du contexte écologique consiste à identifier la position de la zone d'étude par rapport aux zonages d'inventaire et de protection du patrimoine naturel mais également vis-à-vis des continuités écologiques identifiés dans les documents de planification (SRADDET, SCoT, PLU/PLUi). Les données bibliographiques relatives aux espèces faunistiques et floristiques ont été recherchées au sein des bases de données et documents suivants :

- Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) – non fonctionnel au moment de la rédaction du présent diagnostic ;
- Biodiv'Pays de la Loire ;
- Faune France ;
- eCalluna, Conservatoire Botanique National de Brest ;
- DREAL Pays de la Loire : Schéma Régional de Cohérence Ecologique et Etudes régionales pour la prélocalisation des zones humides ;
- Etudes réalisées au niveau du site ou à proximité.

II.1.2. Etude zones humides

En amont de la phase terrain, les caractéristiques physiques du site (topographie, hydrographie, géologie et pédologie) et les connaissances locales sur les zones humide (pré-localisation, inventaires) sont étudiées et analysées afin de définir les secteurs susceptibles d'accueillir des zones humides. Cette étape permet notamment de prélocaliser les relevés pédologiques à réaliser.

II.2. Expertises de terrain

II.2.1. Dates des prospections

Les expertises de terrain, écologiques et zones humides, se sont déroulées le 23/10/2025, par deux écologues :

- Etude écologique : Anneline ENARD, Chargé d'études écologue ;
- Etude zones humides : Yves-Marie HUET, Chargé d'études zones humides.

II.2.2. Etudes écologiques

La visite d'expertise a consisté à parcourir le site et plus précisément à :

- Cartographier les grands habitats ;
- Inventorier les espèces faunistiques présentes sans protocole spécifique (observation visuelle et auditive, recherche d'indices de présence) et évaluer l'intérêt des milieux.

II.2.3. Etude zones humides

II.2.3.1. Cadre réglementaire

L'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 prévoit les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Il précise que la délimitation des zones humides nécessite un examen de terrain au cours duquel les critères suivants doivent être étudiés :

- Critère relatif à la végétation ;
- Critère relatif aux caractéristiques du sol.

II.2.3.2. Analyse du critère relatif à la végétation

Conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, deux méthodes permettent d'étudier le caractère humide de la végétation :

- Soit par des communautés d'espèces végétales ou habitats identifiés selon la typologie CORINE Biotopes dans la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 de l'arrêté (table B) ;
- Soit par des espèces indicatrices de zones humides (identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 de l'arrêté (table A). Une liste d'espèces par ensemble homogène de végétation.

La période d'intervention n'étant pas favorable à une étude exhaustive de la végétation, une approche par grands types d'habitats a été menée, avec un rattachement aux niveaux supérieurs des typologies CORINE Biotopes et EUNIS. Cette expertise présente donc une valeur indicative et ne peut être considérée comme une expertise réglementaire pour les milieux naturels non anthropisés.

II.2.3.3. Analyse du critère relatif aux caractéristiques du sol

■ Prospections de terrain et caractérisation des zones humides réglementaires

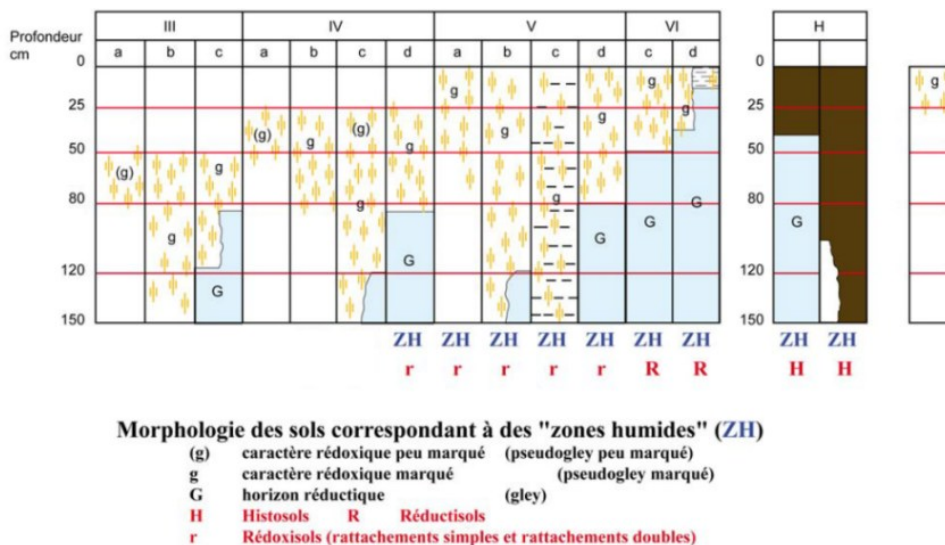
Les relevés pédologiques sont réalisés à la tarière à main sur une profondeur maximale de 120 cm. Ils visent à identifier la profondeur d'apparition d'indices pouvant traduire un engorgement prolongé en eau ou « traits d'hydromorphie ».

Sont distingués :

- Les traits rédoxiques, résultant d'engorgements temporaires par l'eau avec pour conséquence principale des alternances d'oxydation et de réduction. Ils se manifestent par des concentrations ou tâches rouilles/orangées généralement associés à une décoloration grisâtre, et des concrétions et nodules ferromagnétiques de couleur noire ;
- Les horizons réductiques, résultant d'engorgements permanents ou quasi permanents. Ils se manifestent par une coloration uniforme verdâtre/bleuâtre sur 95 à 100 % du volume ;
- Les horizons histiques, horizons holorganiques entièrement constitués de matières organiques et formés en milieu saturé par la présence d'eau durant des périodes prolongées (plus de six mois dans l'année).

La caractérisation de l'hydromorphie du sol s'appuie sur le classement d'hydromorphie du GEPPA (1981) présenté ci-après, définissant les zones humides au sens de la réglementation (ZH).

L'observation doit se faire à une profondeur supérieure à 0,70 m et jusqu'à 1,20 m si possible.



d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 1 : Tableau de classification du GEPPA

▪ Répartition des relevés pédologiques

L'examen des sols porte prioritairement sur des relevés à situer de part et d'autre de la frontière supposée des zones humides pressenties suite à l'étude bibliographique et l'approche de terrain. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces relevés dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec a minima un relevé par secteur homogène du point de vue des conditions du milieu.

Deux types de sondages sont réalisés :

- Des sondages de caractérisation, correspondant à un sondage complet (120 cm) permettant de décrire le sol au niveau de chaque ensemble homogène ;
- Des sondages de confirmation, réalisés sur une profondeur moindre mais suffisante pour caractériser l'hydromorphie du sol.

En cas de refus rencontré lors de la réalisation d'un sondage, susceptible d'induire un biais d'interprétation, un nouveau sondage est effectué à proximité immédiate afin d'éviter une analyse influencée par des conditions trop localisées.

Par ailleurs, des tests à l'orthophenantroline peuvent être réalisés afin de lever des doutes. Ce réactif chimique permet de mettre en évidence le fer dissous dans le sol, et donc de révéler des conditions d'anoxie prolongée (engorgement en eau).

III. SITE DE SAVIGNE-L'ÈVEQUE

III.1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est occupée par une culture et une prairie, ponctuées de deux vieux arbres isolés. Celle-ci est encadrée par un boisement et un cours d'eau à l'Ouest, par le passage de la RD20 au Sud, ainsi que par des habitations à l'Est. Elle s'insère au sein d'un paysage de cultures en périphérie urbaine.

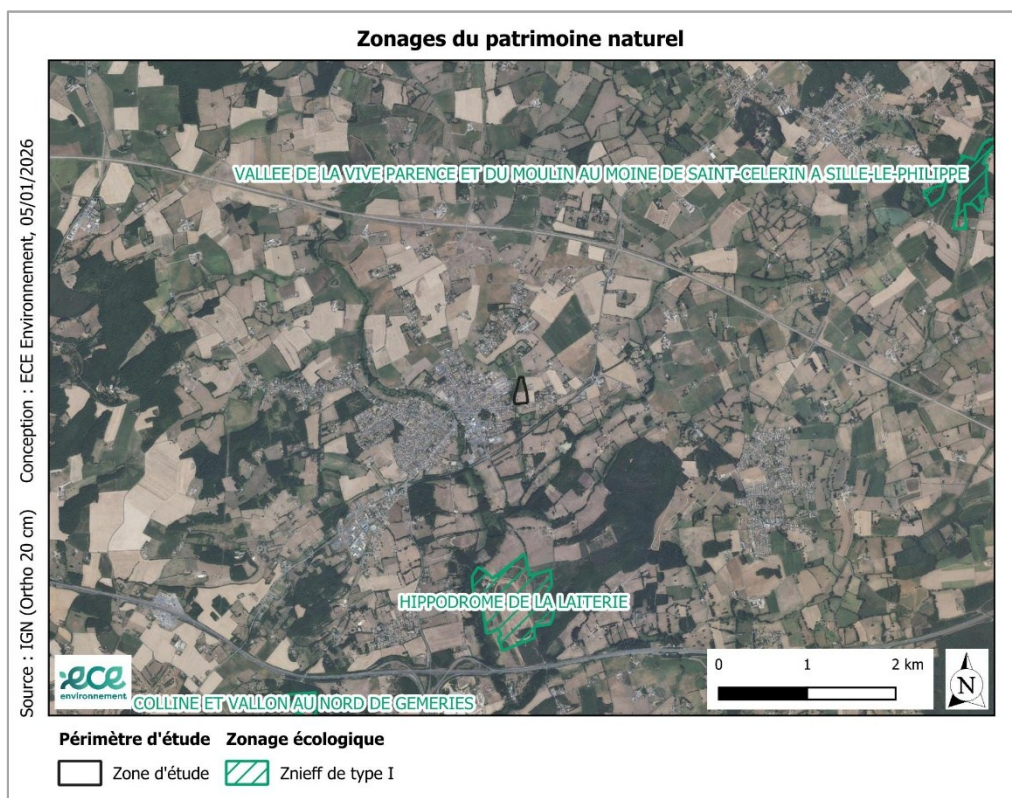
III.2. Etude bibliographique

III.2.1. Contexte écologique

III.2.1.1. Zonages du patrimoine naturel

La zone d'étude n'est concernée par aucun zonage d'inventaire, de gestion ou de protection du patrimoine naturel.

La ZNIEFF de type I « Hippodrome de la Laiterie » est présente à environ 1,7 km au Sud. Une seconde ZNIEFF de type I « Vallée de la Vive Parence et du Moulin au Moine de Saint-Célerin à Sillé-le-Philippe » est située à environ 5 km au Nord-Est.



Carte 1 : Zonage du patrimoine naturel à Savigné L'Evêque

III.2.1.2. Continuités écologiques

■ Trame verte et bleue régionale

La Trame verte et bleue des Pays de la Loire édictée dans le cadre du SRCE est aujourd'hui intégrée au SRADDET des Pays de la Loire.

La zone d'étude est localisée à proximité d'un élément fragmentant linéaire de niveau 3 avec le passage de la RD20 mais en dehors de tout élément constituant les continuités écologiques à l'échelle régionale.

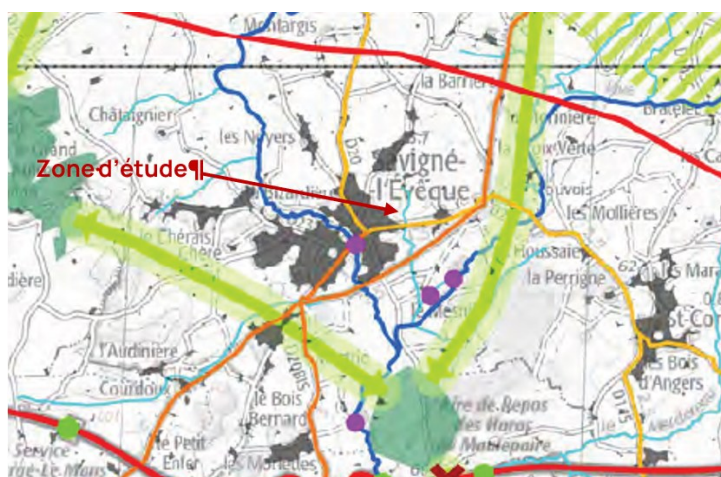
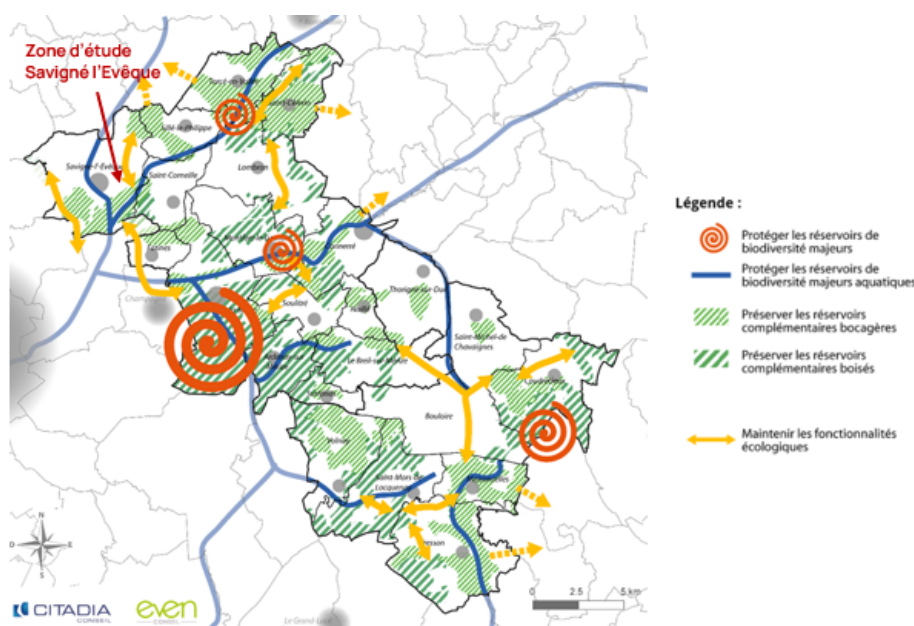


Figure 2 : Extrait de la trame verte et bleue des Pays de la Loire (source : SRADDET)

■ Trame verte et bleue locale

La zone d'étude est située à l'écart d'éléments définis dans la Trame Verte et Bleue établie dans le cadre du PLUiH du Gesnois Bilurien en 2022.



Carte 2 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire du Gesnois Bilurien (source : PADD, 2022)

III.2.1.3. Faune et flore

■ Données communales

Parmi les espèces faunistiques d'intérêt connues sur le territoire de la commune de Savigné l'Evêque (source : Faune France, Biodiv Pays de la Loire), compte tenu du caractère agricole et anthropique du site, les espèces d'intérêt suivantes sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude de manière permanente ou temporaire à l'occasion de leur cycle biologique :

- Mammifères : chiroptères en transit et en chasse occasionnelle ;
- Oiseaux : Alouette des champs, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant ;
- Amphibiens : Grenouille verte ;
- Reptiles : Lézard des murailles ;
- Insectes : Grand Capricorne.

D'autre part, la base de données ecalluna du Conservatoire Botanique National de Brest indique les observations récentes des espèces protégées au niveau du territoire de Savigné l'Evêque listées dans le tableau suivant. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux humides et sablonneux.

Tableau 1 : Espèces végétales protégées connues sur le territoire de Savigné l'Evêque (source : ecalluna, CBNB)

Nom	Dernière année d'observation
<i>Cardamine amara subsp. amara</i>	2007
<i>Lupinus angustifolius subsp. reticulatus</i>	2007

■ Données locales

Aucune donnée issue d'étude menée à l'échelle de la parcelle ou à proximité n'est connue selon les sources consultées.

III.2.2. Données sur les zones humides

III.2.2.1. Contexte physique

La topographie est caractérisée par une pente moyenne de 2 % orientée vers le Nord-ouest.

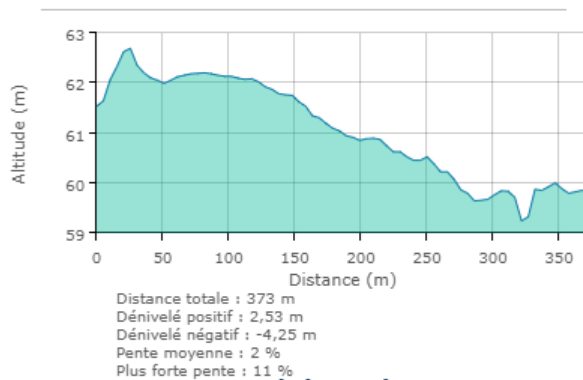


Figure 3 : Profil altimétrique Sud-est / Nord-ouest (source : Géoportail)

Le site repose sur :

- Un sous-sol correspondant à des Sables et Grès de la Trugalle, Sables et Grès de Lamnay (Cénomaniens inférieur à moyen) selon la carte géologique de France ;
- Un sol sableux à argileux de type néoluvisol selon le référentiel régional pédologique des Pays de la Loire.

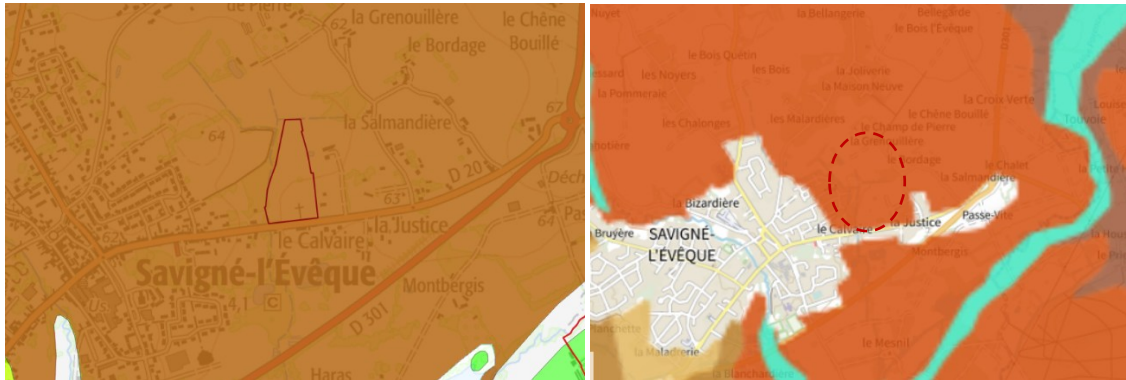


Figure 5 : Extraits de la carte géologique de France (source : infoterre) et de la carte des sols de France (source : Géoportail)

III.2.2.2. Pré-localisation des zones humides

- Milieux potentiellement humides (PatriNat)

La carte de probabilité de présence des zones humides est issue d'un modèle national, alimenté par des variables environnementales (réseaux hydrographiques, reliefs et matériaux parentaux), et des données "terrain" d'archives, issues de bases de données nationales (INPN, IFN et DoneSol). Elle est produite par PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), l'Université de Rennes 2, l'Institut Agro Rennes Angers, l'INRAE et la Tour du Valat.

La zone d'étude présente de fortes potentialités de présence de zones humides en limite ouest, lesquelles deviennent moyennes à faibles progressivement vers l'est.

- **Pré-localisation des zones humides DREAL Pays de la Loire**

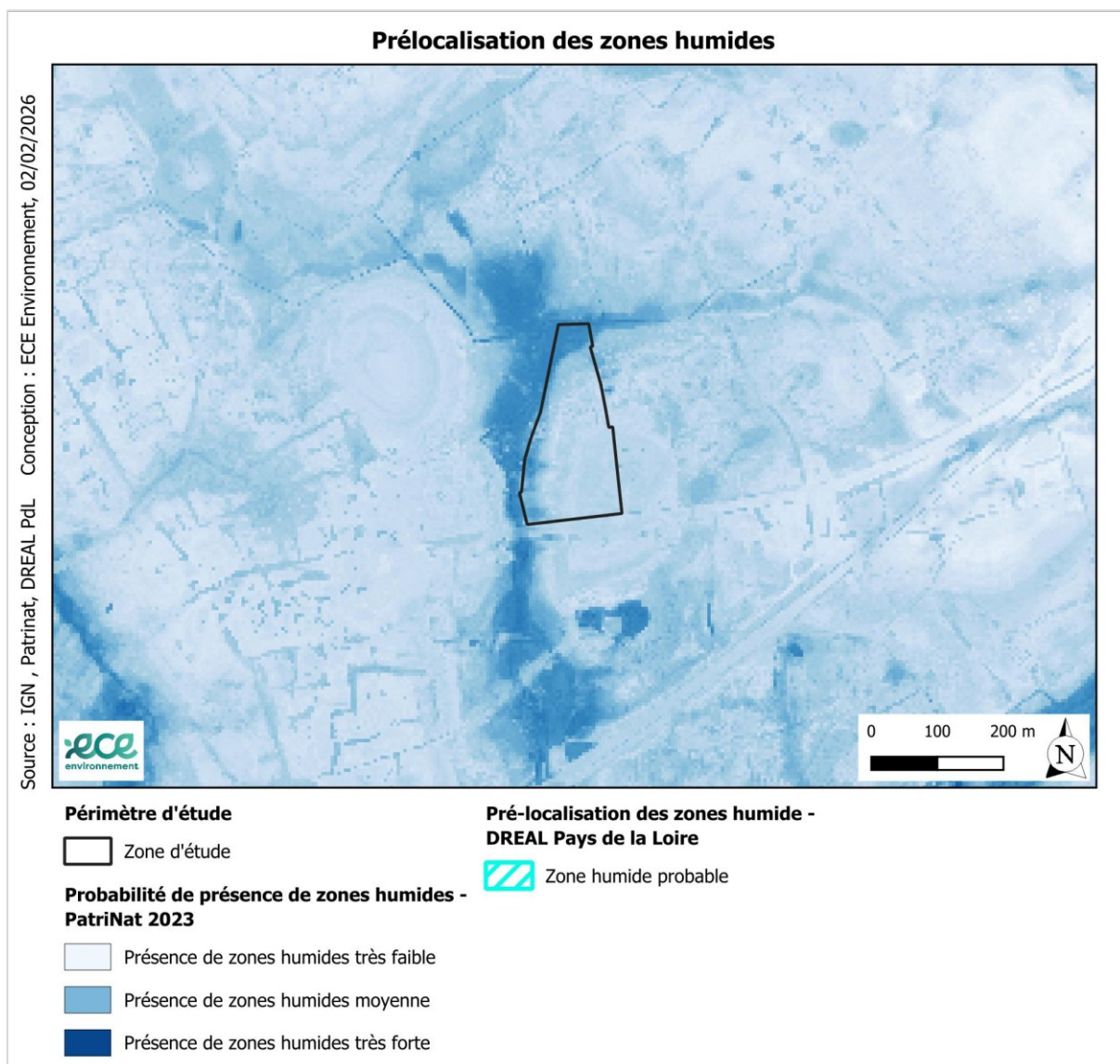
La DREAL Pays de la Loire a entrepris une étude régionale pour prélocaliser les zones humides. Cette démarche repose sur la photo-interprétation de la BD Ortho ainsi que sur l'analyse de la topographie, du réseau hydrographique et de la géologie de la région (DREAL Pays de la Loire, 2010). Les cartes produites permettent ainsi d'indiquer une localisation probable des zones humides.

La zone d'étude n'est pas concernée par des zones humides probables.

- Inventaires locaux

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Gesnois Bilurien, un diagnostic zone humide a été réalisé sur 67 secteurs de la communauté de commune en 2018 par le bureau d'étude Even conseil.

Aucune expertise n'a été menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Gesnois-Bilurien au niveau de la zone d'étude.



Carte 3 : Prélocalisation des zones humides

III.3. Résultat des expertises de terrain

III.3.1. Occupation du sol

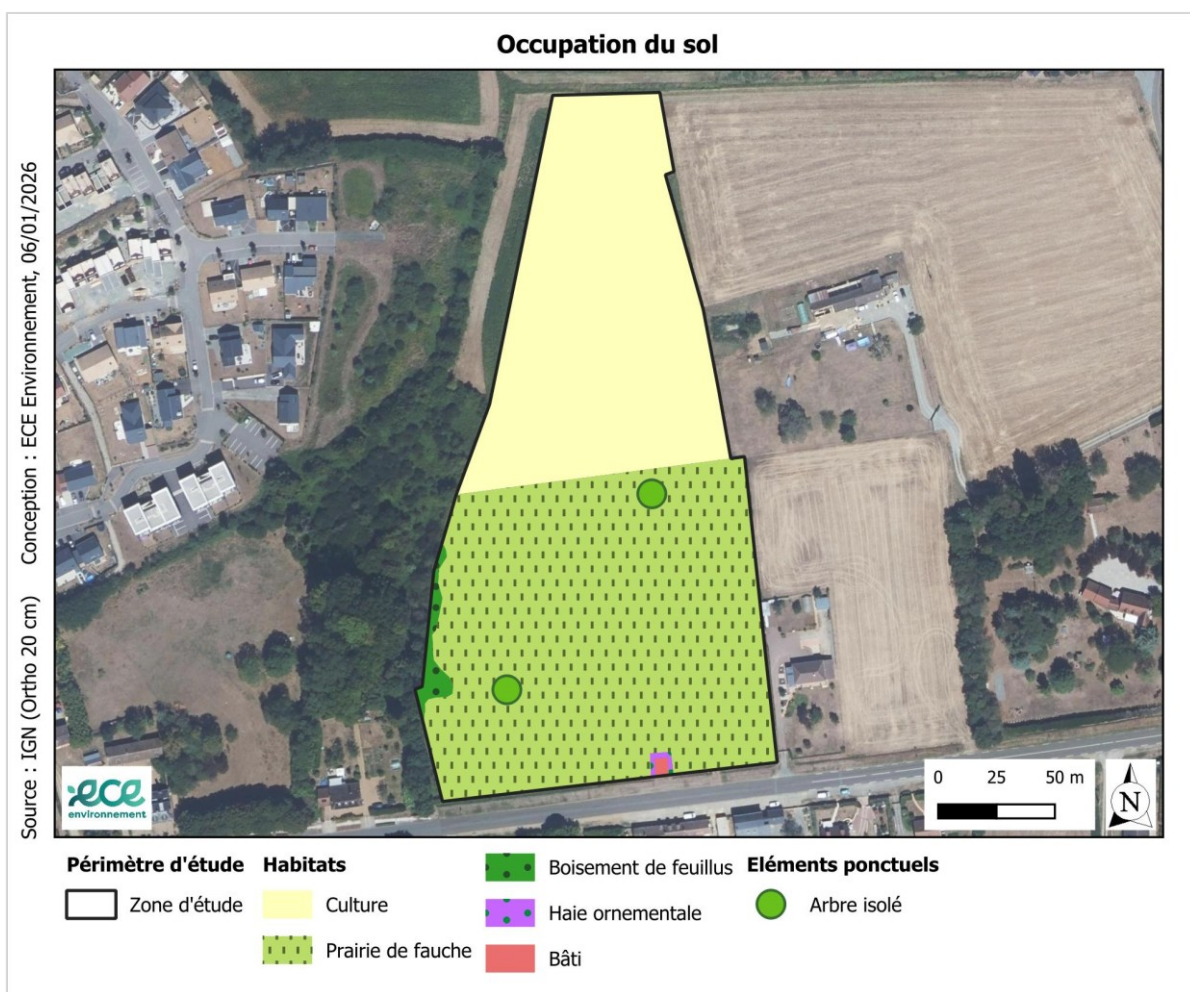
Le site se situe en périphérie du centre urbain de Savigné-l'Évêque et est occupé par des milieux cultivés et prairiaux. Les formations identifiées sont décrites dans le tableau ci-après.

Aucun habitat remarquable n'est pressenti et la présence d'espèce végétale patrimoniale est peu probable.

L'enjeu concernant les habitats et la flore est jugé nul (bâti) à faible.

Tableau 2 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	EUNIS / CB / Natura 2000	Description
Culture	I1.1 / 82.2 / -	Parcelle cultivée (monoculture).
Prairie de fauche	E2.2 / 38.2 / -	Parcelle occupée par une gérée par une à plusieurs fauches annuelles.
Boisement de feuillus	G1.A / 41 / -	Boisements dominés par des essences non persistantes (chênes).
Haie ornementale	FA.1 / 84.2 / -	Haie plantée d'essences horticoles localisée autour de l'édifice religieux.
Bâti	J2 / 86 / -	Edifice religieux.
Arbres isolés	-	Il s'agit des deux chênes âgés présents au sein de la prairie.



Carte 4 : Cartographie des habitats



Prises de vue du site

III.3.2. Zones humides

III.3.2.1. Analyse du critère relatif à la végétation

Aucun habitat identifié ne fait référence à un habitat de zone humide.

Tableau 3 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	CORINE Biotope	ZH
Culture	82.2	/
Prairie de fauche	38.2	p
Boisement de feuillus	41	p
Haie ornementale	84.2	/
Bâti	86	/
Arbres isolés	-	p

H. : habitat de zone humide au sens de l'arrêté

p. : pro parte et / = habitat non considéré comme déterminant de zones humides

III.3.2.2. Analyse du critère relatif aux caractéristiques du sol

Au total, 10 sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre de cette étude dont 2 indiquent des sols de zones humides au sens de la réglementation.

Les sols rencontrés correspondent à des néoluvisols :

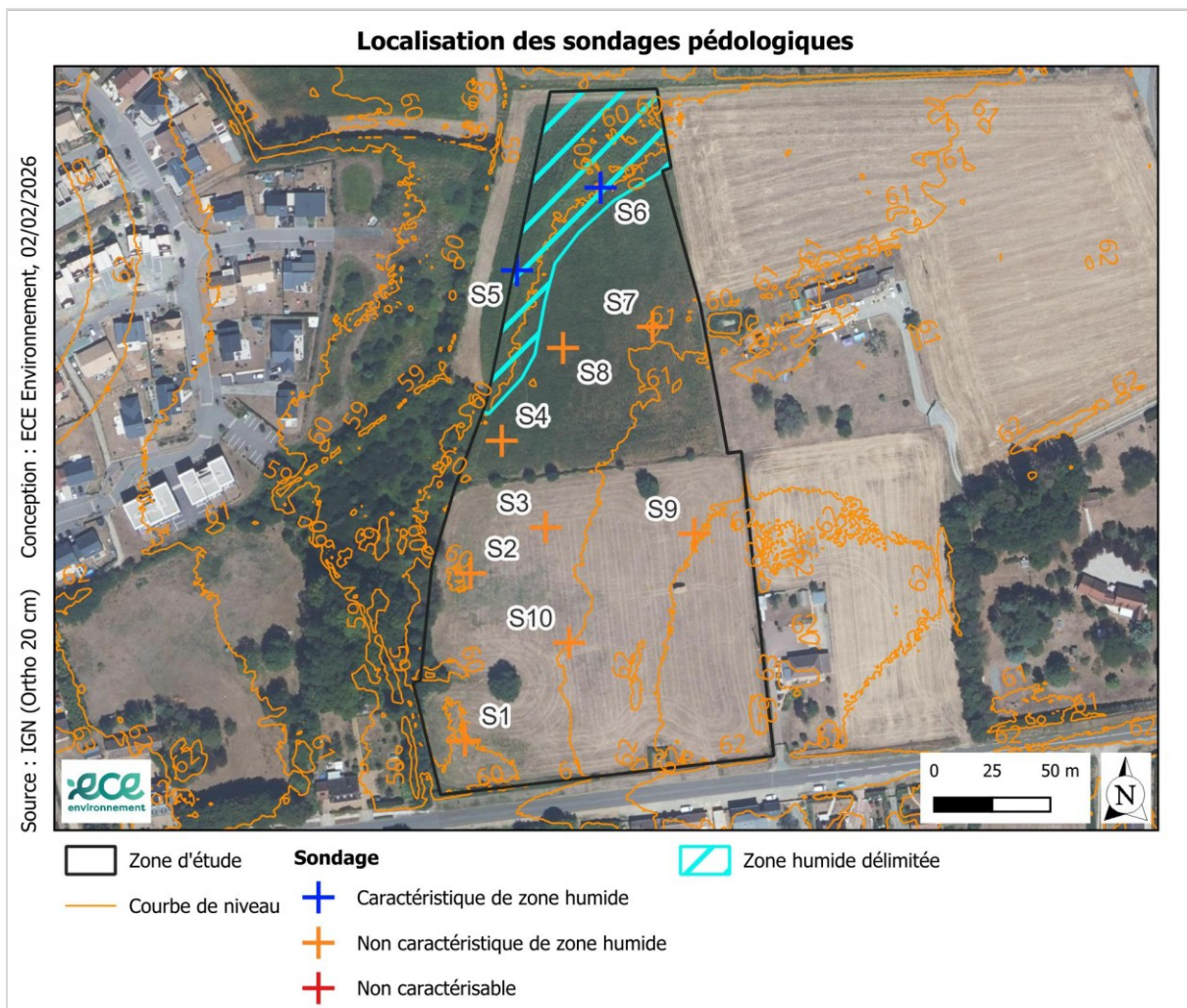
- Classe Vb du GEPPA : horizon sablo-argileux d'une épaisseur comprise entre 20 et 50 cm reposant sur des argiles compactes, avec des traits rédoxiques apparaissant avant 25 cm. Cette unité de sol de zone humide est localisée au nord-est du site en marge d'un cours

d'eau débordant sur la parcelle en période de haute eau ;

- Classe IVb du GEPPA : horizon sablo-argileux d'une épaisseur comprise entre 20 et 50 cm reposant sur des argiles compactes, avec des traits rédoxiques apparaissant après 25 cm. Cette unité de sol de zone humide est localisée au nord-est du site ;
- Hors classe du GEPPA : horizon sablo-limoneux d'une épaisseur comprise entre 30 et 70 cm reposant sur du calcaire dur, ne présentant aucune trace d'hydromorphie. Cette unité est localisée sur le reste de la parcelle.

Tableau 4 : Description des sondages pédologiques – Savigné-l'Évêque

N°	Prof. du sondage	Refus	Prof. des traits rédoxiques (g)	Prof. Horizon	Pro f. horizon histique (H)	Sol de zones humides	Classe GEPPA	Commentaires
S1	70 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S2	60 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S3	80 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S4	50 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S5	80 cm	Non	20 cm	-	-	Oui	Vb	0-20 cm : Sable limoneux brun avec nodules rédoxiques 20-80 cm : Argiles franche bariolée
S6	60 cm	Non	20 cm	-	-	Oui	Vb	0-20 cm : Sable limoneux brun avec nodules rédoxiques 20-60 cm : Argiles franche bariolée
S7	70 cm	Non	40 cm	-	-	Non	IVb	0-30 cm : Sable limoneux brun avec nodules rédoxiques 30-60 cm : Argiles sableuse bariolée
S8	50 cm	Non	40 cm	-	-	Non	IVb	0-30 cm : Sable limoneux brun avec nodules rédoxiques 30-60 cm : Argiles sableuse bariolée
S9	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S10	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire



Carte 5 : Localisation de la zone humide délimitée selon les critères pédologiques

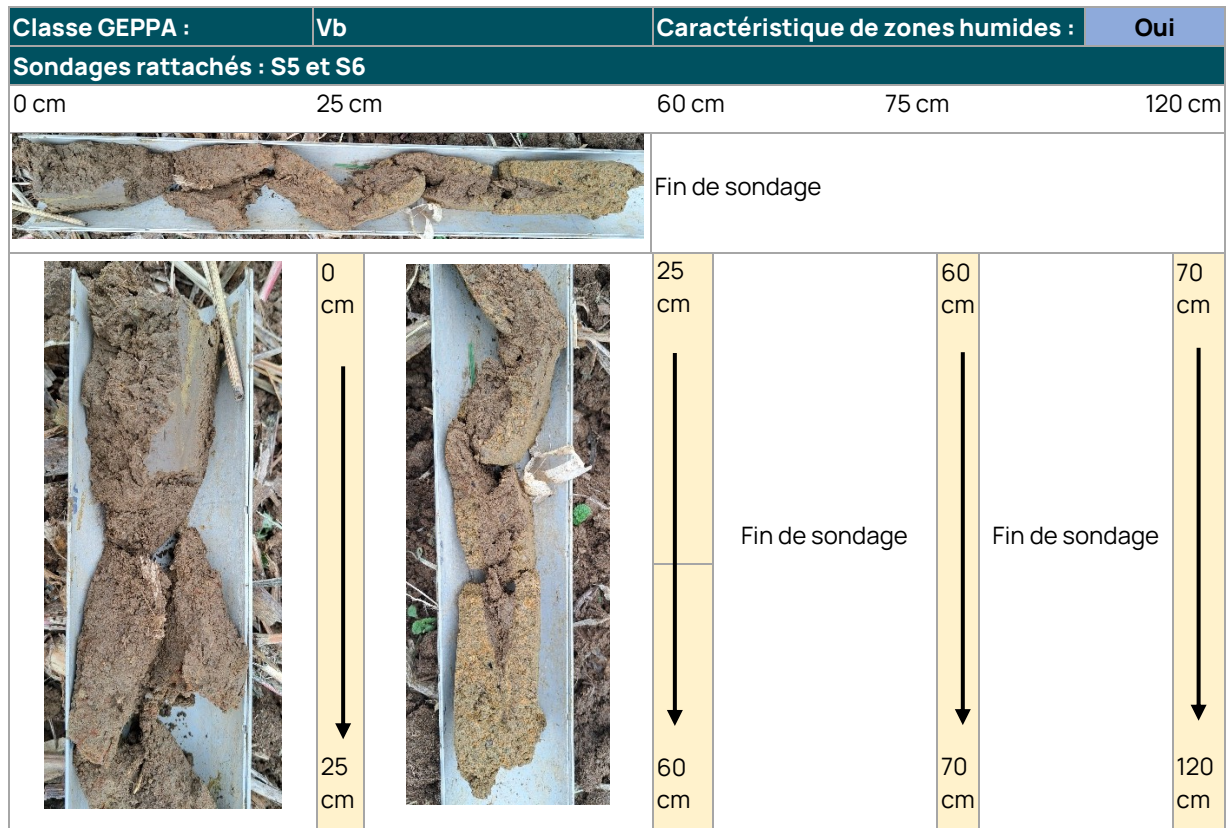


Figure 4 : Prises de vue du sondage S6

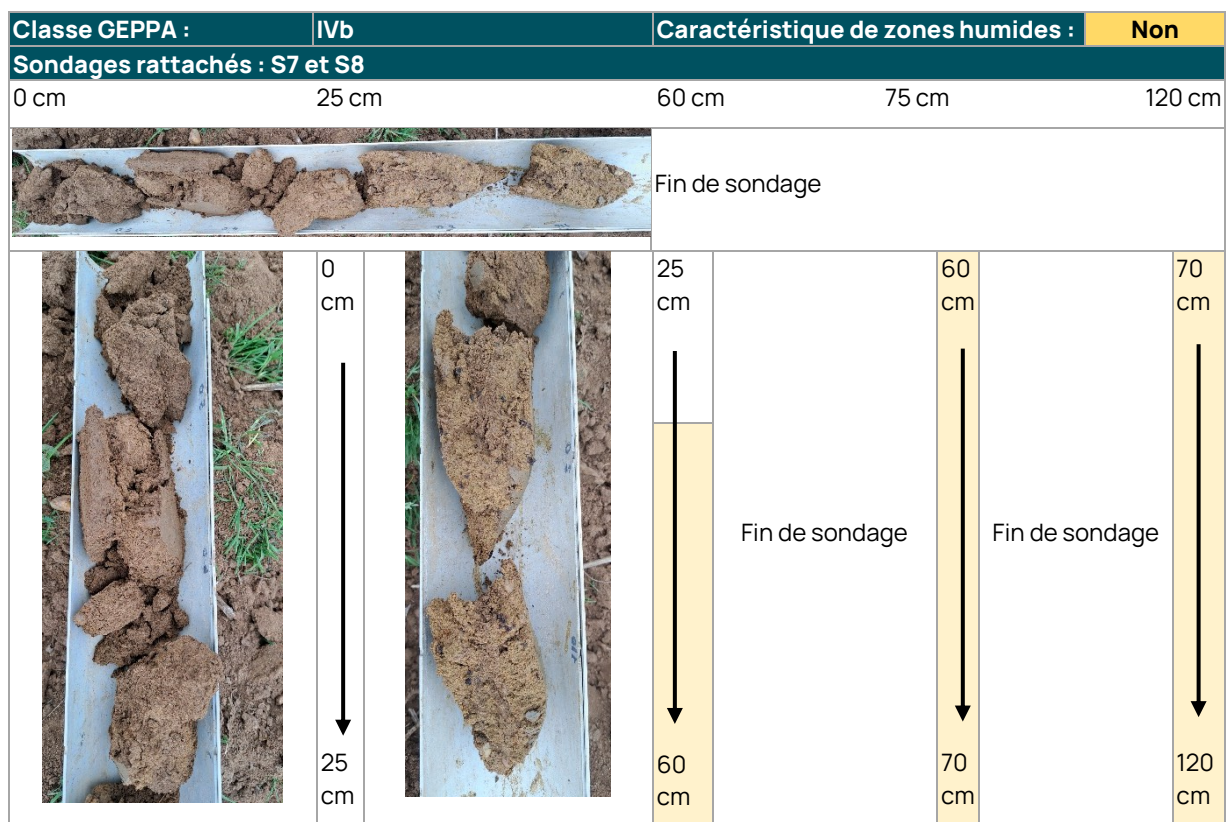


Figure 5 : Prises de vue du sondage S8

Classe GEPPA :		Hors classe		Caractéristique de zones humides :		Non			
Sondages rattachés : S1, S2, S3, S4, S9 et S10									
0 cm		25 cm		60 cm		80 cm		120 cm	
									
		0 cm ↓ 25 cm				25 cm ↓ 60 cm			
				60 cm ↓ 80 cm				Fin de sondage ↓ 120 cm	

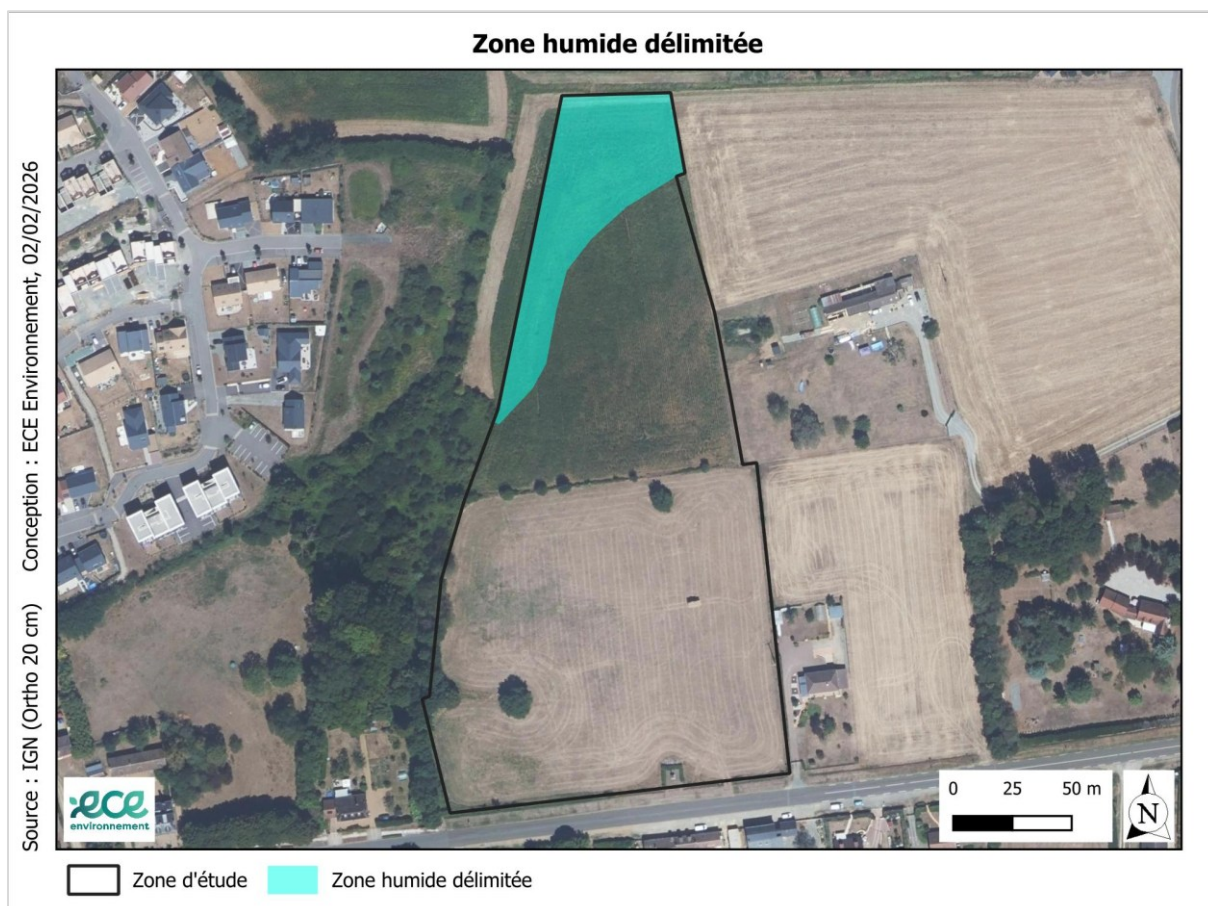
Figure 6 : Prises de vue du sondage S3

III.3.2.3. Zones humides délimitées

La zone humide identifiée à la suite de l'expertise pédologique est délimitée sur la carte ci-après, pour une superficie totale de 0,40 ha.

Il s'agit d'une zone humide située en système hydrogéomorphologique alluviale. Son alimentation est principalement issue du débordement du cours d'eau.

- Le **SDAGE Loire Bretagne** précise dans la disposition 8A-1: « *Les PLU incorporent dans les documents graphiques des zonages protecteurs des zones humides et, le cas échéant, précisent dans le règlement ou dans les orientations d'aménagement et de programmation, les dispositions particulières qui leur sont applicables en matière d'urbanisme.* »
- Le **SAGE Huisne** précise dans la disposition n°6 - inventorier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme : « *les SCoT, et en l'absence de SCoT, les PLUi et PLU, traduisent dans leur document d'orientations générales les objectifs du SAGE en matière de protection des zones humides. Pour cela, les SCoT demandent aux collectivités locales compétentes en matière de PLUi ou PLU d'intégrer les inventaires des zones humides réalisés à l'échelle communale ou intercommunale, dans les plans locaux d'urbanisme ou de les prendre en compte dans les cartes communales, et de les protéger.* ».



Carte 6 : Synthèse des zone humides identifiées

III.3.3. Faune

Les observations réalisées lors de la reconnaissance de terrain sont limitées du fait de la période d'intervention (automne).

Ainsi seulement quelques spécimens d'oiseaux ont été contactés :

- Espèces des milieux ouverts : Alouette des champs à proximité de la zone d'étude ;
- Espèces des milieux semi-ouverts : Faucon crécerelle en alimentation, Tarier pâtre et Pipit farlouse à proximité de la zone d'étude ;
- Espèces des milieux boisés : Merle noir, Mésange charbonnière, Pic vert, Pinson des arbres, Pouillot véloce ;
- Espèces des milieux aquatiques et humides : Bergeronnette des ruisseaux ;
- Espèces généralistes : Corneille noire, Etourneau sansonnet, Pie bavarde, Pigeon ramier, Rougegorge familier.

Les potentialités de nidification pour l'avifaune protégée sont limitées et concernent le boisement à l'Ouest. La culture peut être exploitée à la marge par l'Alouette des champs et le Tarier pâtre.

Deux mammifères ont été contactés : Renard roux et Ragondin. Le site est susceptible d'être fréquenté par une espèce protégée au niveau de la lisière de boisement : le Hérisson d'Europe.

Les arbres isolés sont de vieux chênes qui ne présentent pas de cavités susceptibles d'accueillir des individus au repos ou en reproduction parmi les oiseaux et les

chiroptères. Toutefois, l'un d'eux, situé le plus au Nord, présente des indices de présence du Grand capricorne, une espèce d'insecte saproxylophage d'intérêt patrimonial.

En dépit de l'absence d'observation pour les reptiles, le boisement et sa lisière forment des milieux favorables pour le repos, la reproduction et l'hivernage de spécimens.

Enfin, le site est encadré à l'Est et au Nord par un cours d'eau recalibré. Le milieu semble favorable aux amphibiens pour la reproduction, notamment pour la Grenouille verte.



Indices de présence du Grand capricorne dans un vieux chêne au Nord

III.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux constatés et pressentis suite aux analyses bibliographiques et aux expertises de terrain réalisées.

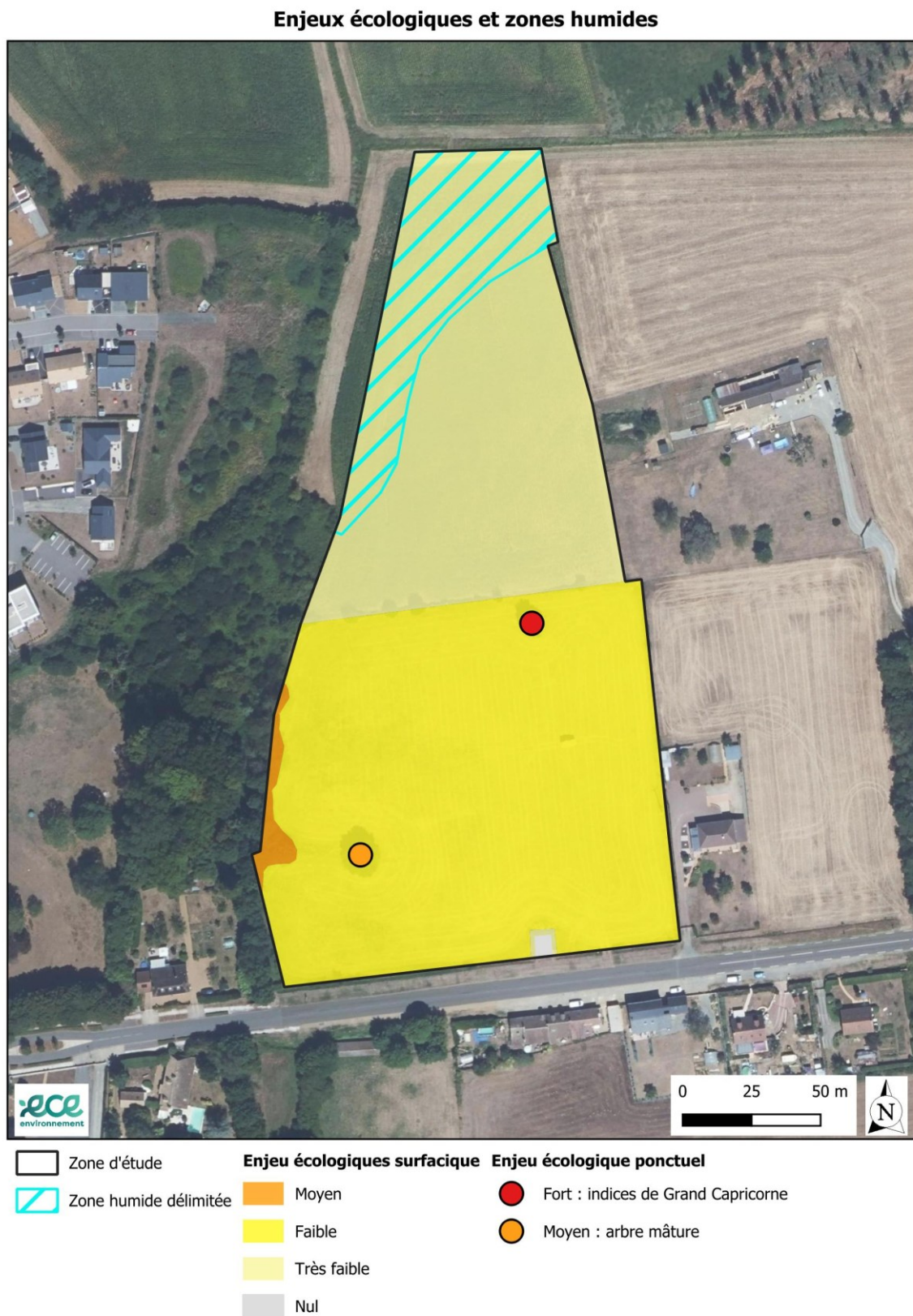
En synthèse, les principaux enjeux en lien avec la biodiversité, et en particulier les espèces protégées, pour l'ouverture de site à l'urbanisation portent sur :

- L'évitement de la zone humide
- La préservation des arbres isolés ;
- La préservation de la lisière boisée à l'Ouest.

Tableau 5 : Synthèse des enjeux écologiques

Groupe	Enjeux avérés et pressentis	
Zonages et continuités écologiques	Zone d'étude et projet à l'écart de zonages et de continuités écologiques identifiées au sein de TVB.	Faible
Habitats et flore	Habitats et flore influencés par les activités anthropiques. La présence d'espèce à enjeu est très peu probable.	Très faible
Zones humides	Présence d'une zone humide de 0,4 ha.	Fort
Oiseaux	Quelques individus d'espèces communes observés en transit et recherche alimentaire. Les milieux occupants la zone d'étude sont globalement peu favorables à la nidification.	Faible à Moyen (au niveau de la lisière boisée)
Chiroptères	Aucun indice de présence observé. Le site peut être fréquenté en transit et en recherche alimentaire, notamment au niveau de la lisière boisée à l'Ouest.	Faible à Moyen (au niveau de la lisière boisée)
Mammifères hors chiroptères	Deux individus observés sans intérêt patrimonial. Présence potentielle du Hérisson d'Europe au niveau du boisement.	Faible
Reptiles	Aucun individu observé. Le boisement et sa lisière sont favorables au repos, à la reproduction et à l'hivernage des reptiles.	Faible à Moyen (au niveau de la lisière boisée)
Amphibiens	Aucun individu observé. Le cours d'eau semble favorable à la reproduction d'amphibiens.	Faible
Insectes	Présence de deux vieux chênes isolés présentant un intérêt écologique pour le cycle biologique du Grand Capricorne dont des indices de présence sont présentes dans le chêne au centre.	Fort : Arbre avec indice de Grand capricorne Moyen : Second vieux chêne
	Aucun autre individu observé. La nature du site semble peu favorable à la présence d'autres insectes patrimoniaux.	Faible

Source : IGN Conception : ECE Environnement, 02/02/2026



Carte 7 : Synthèse des enjeux écologiques

IV. SITE DE SAINT-CORNEILLE

IV.1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est occupée par une culture, une prairie et une friche, ponctuées de trois vieux arbres isolés. Celle-ci est encadrée par des habitations et par le passage de la RD20 à l'Ouest. Elle s'insère au sein d'un paysage périurbain de transition, entre cultures et lotissements.

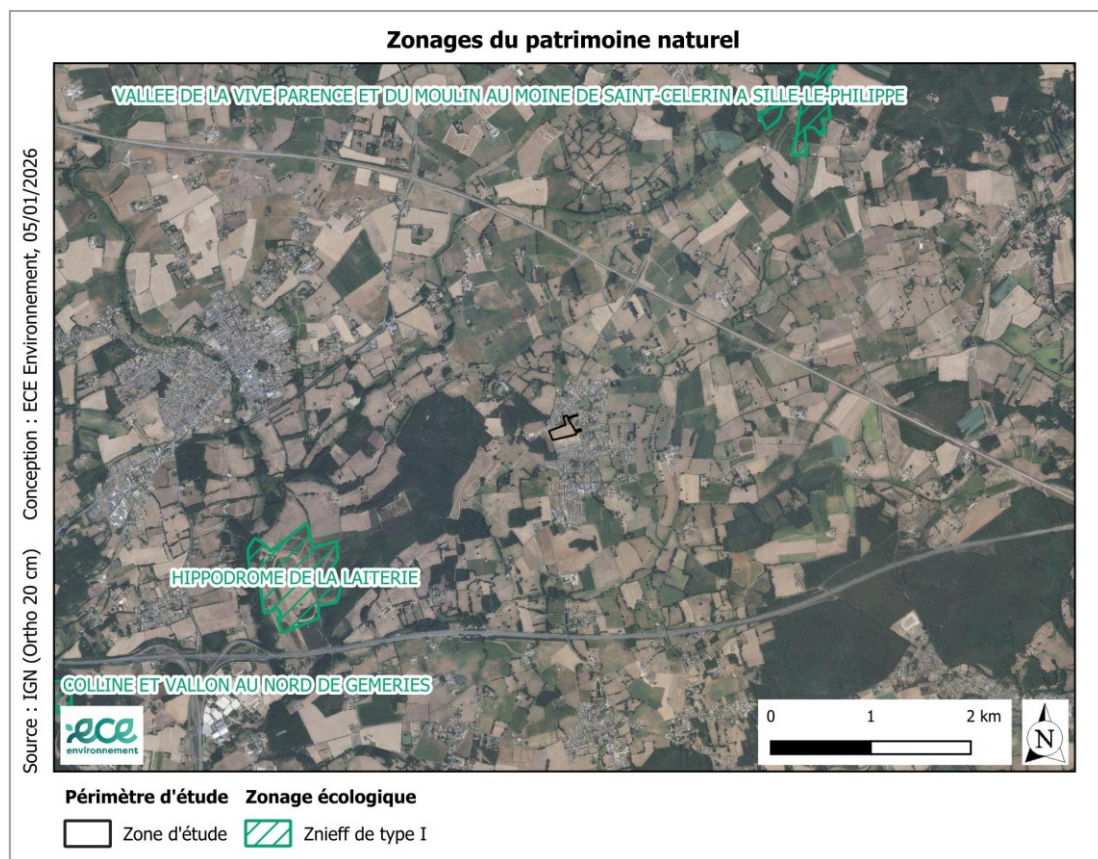
IV.2. Etude bibliographique

IV.2.1. Contexte écologique

IV.2.1.1. Zonages du patrimoine naturel

La zone d'étude n'est concernée par aucun zonage d'inventaire, de gestion ou de protection du patrimoine naturel.

La ZNIEFF de type I « Hippodrome de la Laiterie » est présente à environ 2,4 km au Sud-Ouest. Une seconde ZNIEFF de type I « Vallée de la Vive Parence et du Moulin au Moine de Saint-Célerin à Sillé-le-Philippe » est située à environ 3,4 km au Nord-Est.



Carte 8 : Zonage du patrimoine naturel à Saint-Corneille

IV.2.1.2. Continuités écologiques

■ Trame verte et bleue régionale

La Trame verte et bleue des Pays de la Loire édictée dans le cadre du SRCE est aujourd'hui intégrée au SRADDET des Pays de la Loire.

La zone d'étude est localisée au sein d'une tâche urbaine correspondant à la commune de Saint-Corneille. Elle est en dehors de tout élément constituant les continuités écologiques à l'échelle régionale.

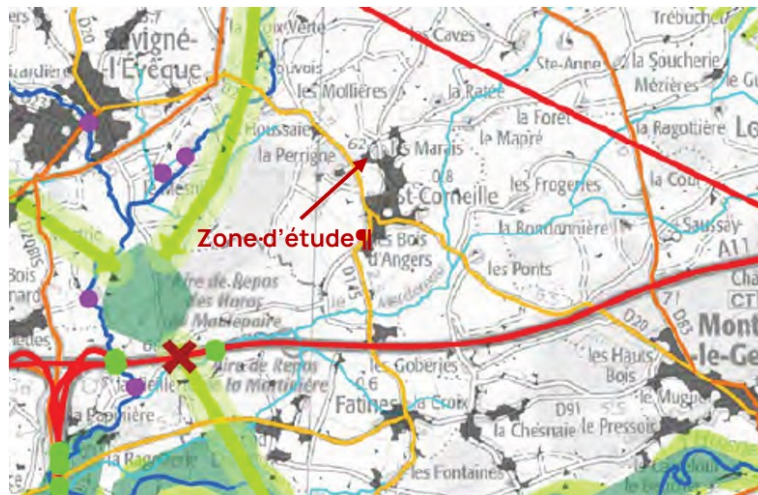
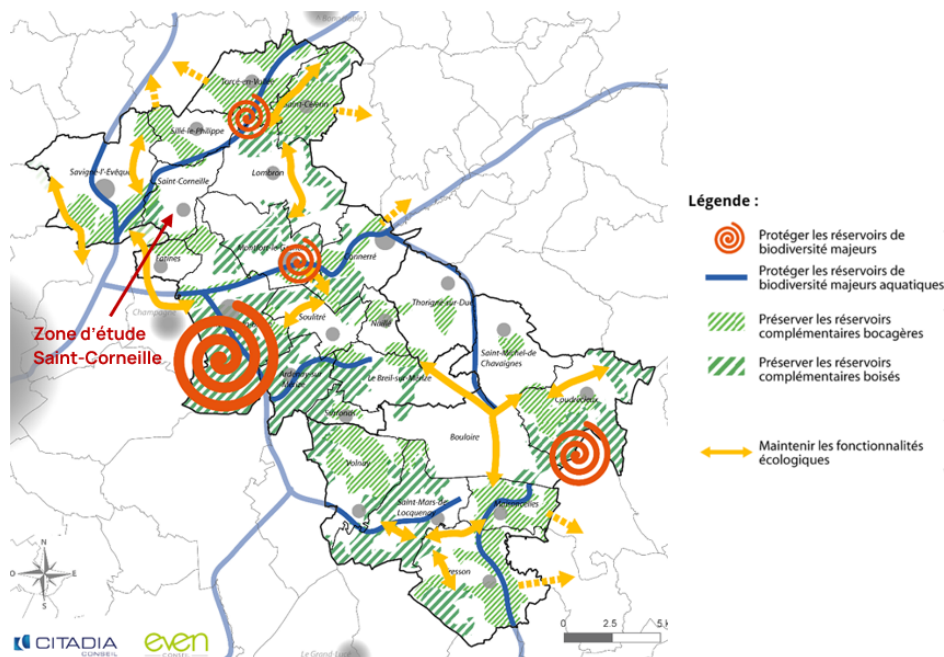


Figure 7 : Extrait de la trame verte et bleue des Pays de la Loire (source : SRADDET)

■ Trame verte et bleue locale

La zone d'étude est située à l'écart d'éléments définis dans la Trame Verte et Bleue établie dans le cadre du PLUiH du Gesnois Bilurien en 2022. Elle s'insère au sein d'une dent creuse du centre urbain.



Carte 9 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire du Gesnois Bilurien (source : PADD, 2022)

IV.2.1.3. Faune et flore

■ Données communales

Parmi les espèces faunistiques d'intérêt connues sur le territoire de la commune de Saint-Corneille (source : Faune France, Biodiv Pays de la Loire), compte tenu du caractère agricole et anthropique du site, les espèces d'intérêt suivantes sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude de manière permanente ou temporaire à l'occasion de leur cycle biologique :

- Mammifères : chiroptères en transit, présence de gîtes arboricoles ;
- Oiseaux : Verdier d'Europe, Chardonneret élégant.

D'autre part, la base de données ecalluna du Conservatoire Botanique National de Brest indique les observations récentes des espèces protégées au niveau du territoire de Saint-Corneille. Aucune espèce protégée n'a été identifiée à l'échelle du territoire.

■ Données locales

Aucune donnée issue d'étude menée à l'échelle de la parcelle ou à proximité n'est connue selon les sources consultées.

IV.3. Résultat des expertises de terrain

IV.3.1. Occupation du sol

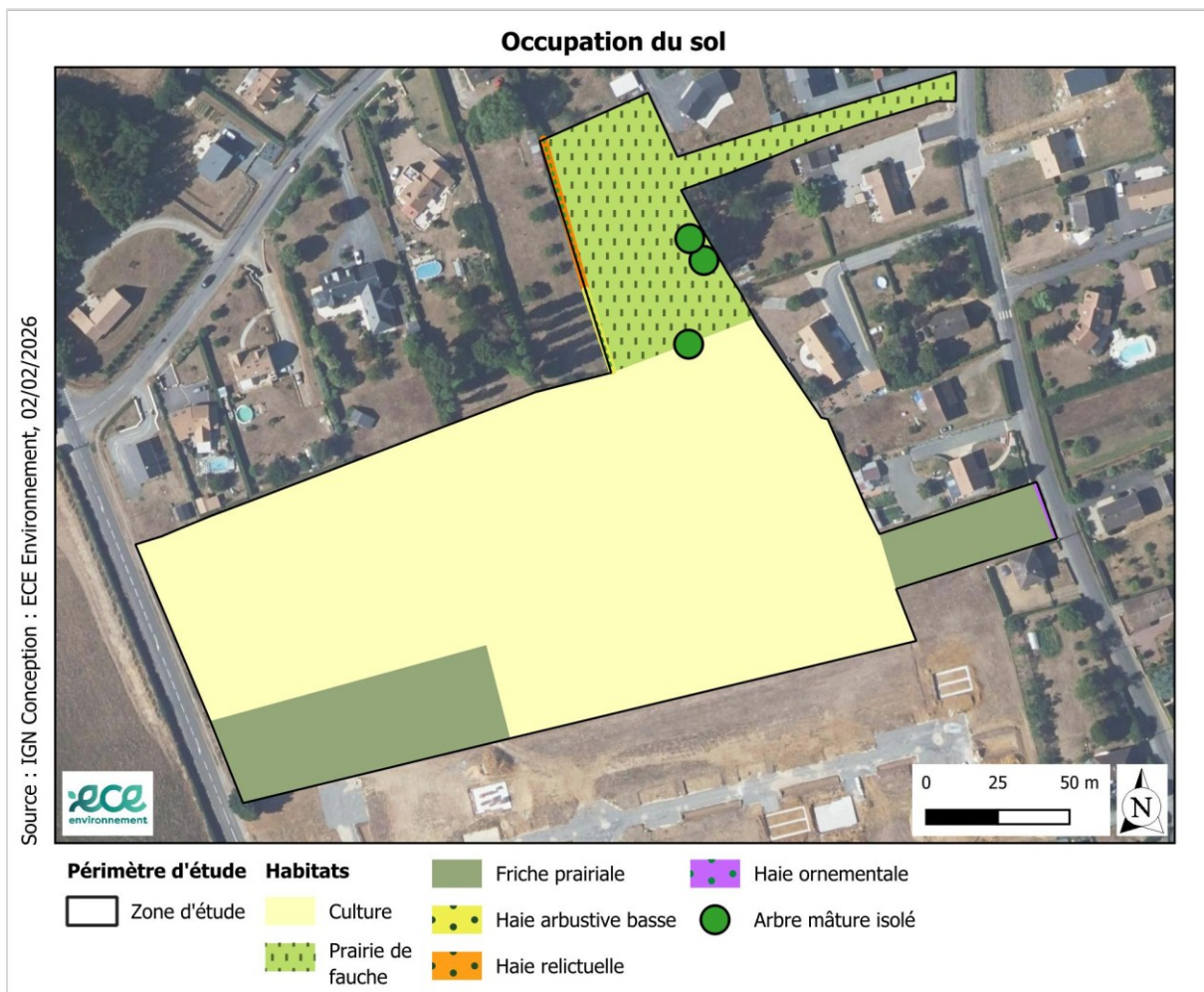
Le site se situe en contexte périurbain et est occupé par des milieux cultivés et prairiaux. Les formations identifiées sont décrites dans le tableau ci-après.

Aucun habitat remarquable n'est pressenti et la présence d'espèce végétale patrimoniale est peu probable.

L'enjeu concernant les habitats et la flore est jugé faible.

Tableau 6 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	EUNIS / CB / Natura 2000	Description
Culture	I1.1 / 82.2 / -	Parcelle cultivée (monoculture).
Prairie de fauche	E2.2 / 38.2 / -	Prairie gérée par une à plusieurs fauches annuelles.
Friche prairiale	E5.15 / 87.2 / -	Végétation rudérales occupant des terrains récemment remaniés ou fortement gérés.
Haie arbustive basse	FA.2 / 84.4 / -	Haie arbustive composée d'essences indigènes.
Haie ornementale	FA.1 / 84.2 / -	Haie plantée de Thuya.
Haie relictuelle	FA.2 / 84.2 / -	Haie composée de quelques arbustes disséminés çà et là sur le linéaire.
Arbres isolés	-	Chênes et châtaigniers occupant ponctuellement la prairie.



Carte 10 : Cartographie des habitats



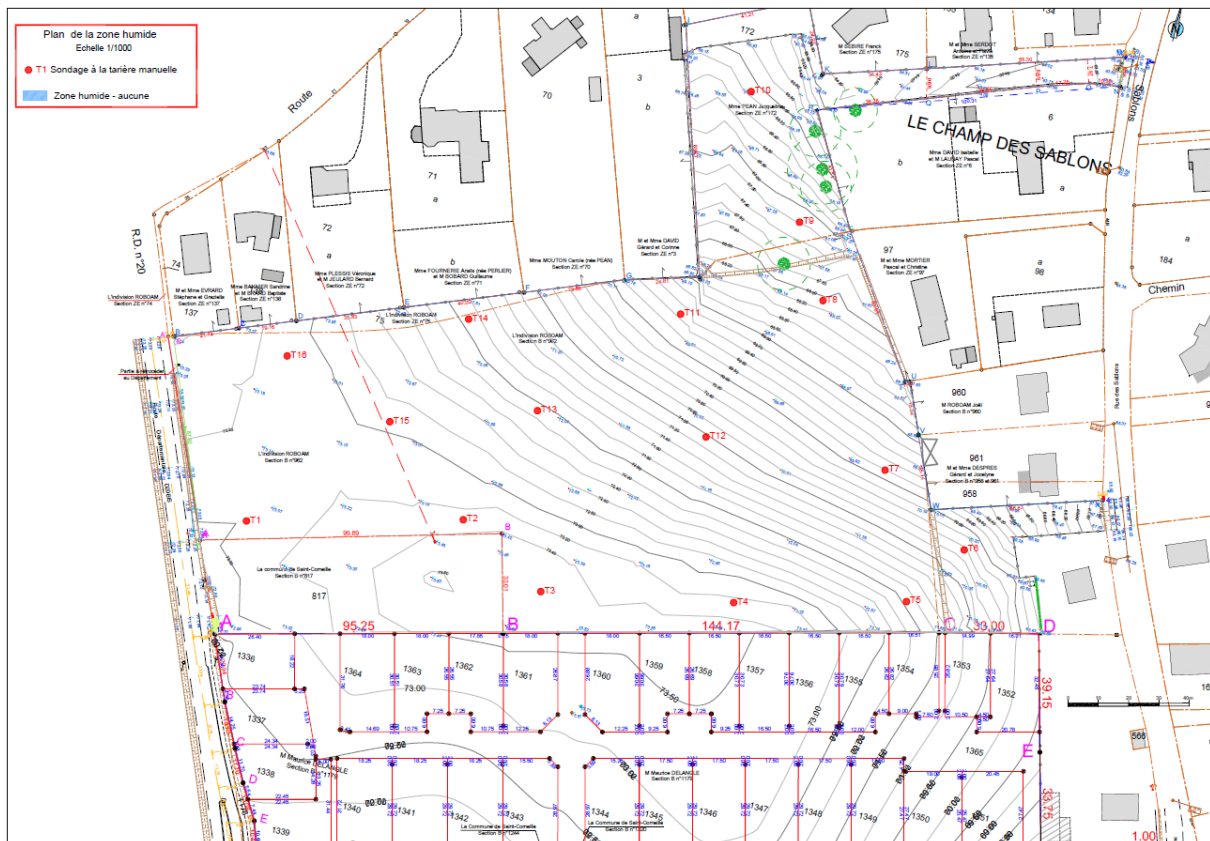
Prises de vue du site

IV.3.2. Zones humides

Un diagnostic zone humide selon la réglementation en vigueur a été réalisée sur le site par A.H.E HERIAULT Nicolas en décembre 2023 dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un lotissement.

Cette étude est annexée au présent dossier.

16 sondages ont été réalisés et aucune zone humide n'a été détectée dans le cadre de cette étude.



Carte 11 : Plan de localisation des sondages pédologiques réalisés

IV.3.3. Faune

Les observations réalisées lors de la reconnaissance de terrain sont limitées du fait de la période d'intervention (automne).

Ainsi seulement quelques spécimens d'oiseaux ont été contactés :

- Espèces des milieux ouverts : Bergeronnette grise ;
- Espèces des milieux semi-ouverts : Bruant jaune, Chardonneret élégant ;
- Espèces des milieux urbains : Rougequeue noir, Hirondelle des fenêtres en vol ;
- Espèces généralistes : Corneille noire, Pie bavarde, Pigeon ramier, Rougegorge familier.

Les potentialités de nidification pour l'avifaune protégée sont limitées aux quelques chênes, châtaigniers et haies basses limitrophes.

Les arbres isolés sont de vieux chênes et châtaigniers dont l'un présente des cavités (trous de pic)

susceptibles d'accueillir des individus au repos ou en reproduction parmi les oiseaux et les chiroptères.

Aucun indice de présence d'insectes saproxylophages patrimoniaux (Grand capricorne, ...) n'a été observé.

La haie limitrophe au Nord constitue un habitat favorable aux reptiles. En revanche aucune pièce d'eau favorable aux amphibiens n'a été repérée.



Cavités arboricoles (trous de pic) dans un vieux châtaignier

IV.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux constatés et pressentis suite aux analyses bibliographiques et aux expertises de terrain réalisées.

En synthèse, les principaux enjeux en lien avec la biodiversité, et en particulier les espèces protégées, pour l'ouverture du site à l'urbanisation portent sur :

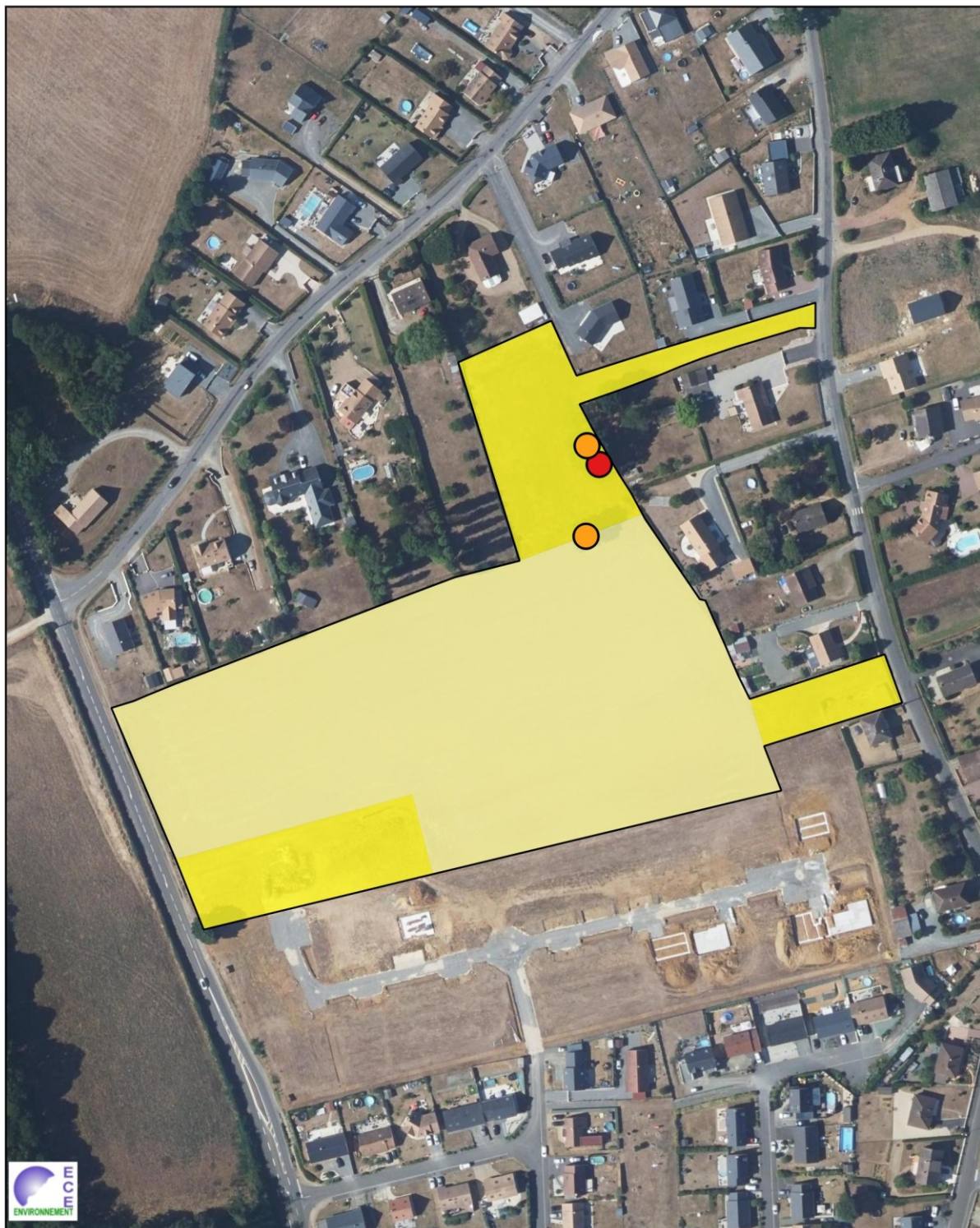
- La préservation des arbres isolés.

Tableau 7 : Synthèse des enjeux écologiques

Groupe	Enjeux avérés et pressentis	
Zonages et continuités écologiques	Zone d'étude et projet à l'écart de zonages et de continuités écologiques identifiées au sein de TVB.	Faible
Habitats et flore	Habitats et flore influencés par les activités anthropiques. La présence d'espèce à enjeu est écartée.	Très faible
Zones humides	Absence de zone humide.	Nul
Oiseaux	Quelques individus observés en transit. Les milieux occupant la zone d'étude sont globalement peu favorables à la nidification d'espèces remarquables. Le châtaigner le plus à l'est a été occupé par des pics (vraisemblablement épeiche).	Faible
Chiroptères	Arbre à cavités, pouvant être utilisées comme gîte. Par ailleurs le site peut être fréquenté en transit voire en recherche alimentaire.	Fort : Arbre avec cavités arboricoles Faible
Mammifères hors chiroptères	Aucun individu ou indice de présence observé. Les milieux ne sont pas favorables aux mammifères protégés.	Très faible
Reptiles	Aucun individu observé et milieu favorable limité à la haie limitrophe au Nord.	Faible
Amphibiens	Aucun individu observé et absence de milieu favorable pour la reproduction et le repos.	Nul
Insectes	La présence d'espèce à enjeu est très peu probable compte tenu de la nature des milieux présents.	Faible

Enjeux écologiques

Source : IGN Conception : ECE Environnement, 07/01/2026



Périmètre d'étude

Zone d'étude immédiate

Arbres isolés

Enjeu fort : Présence de potentiels gîtes pour les chiroptères

Enjeu moyen : Chênes et chataigniers mûres

Enjeux écologiques

Faible

Très faible

Carte 12 : Synthèse des enjeux écologiques

V. SITE DE MONTFORT-LE-GESNOIS

V.1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est occupée par une prairie et un boisement, ponctuées par des arbres isolés, fourrés et ronciers. Celle-ci est encadrée par le boisement au Sud, des habitations au Nord et à l'Est, une entreprise à l'Ouest et par le passage de la route de Fatines au Nord. Elle s'insère au sein d'un paysage périurbain de transition, entre cultures et lotissements au Sud du vaste Bois de Montfort.

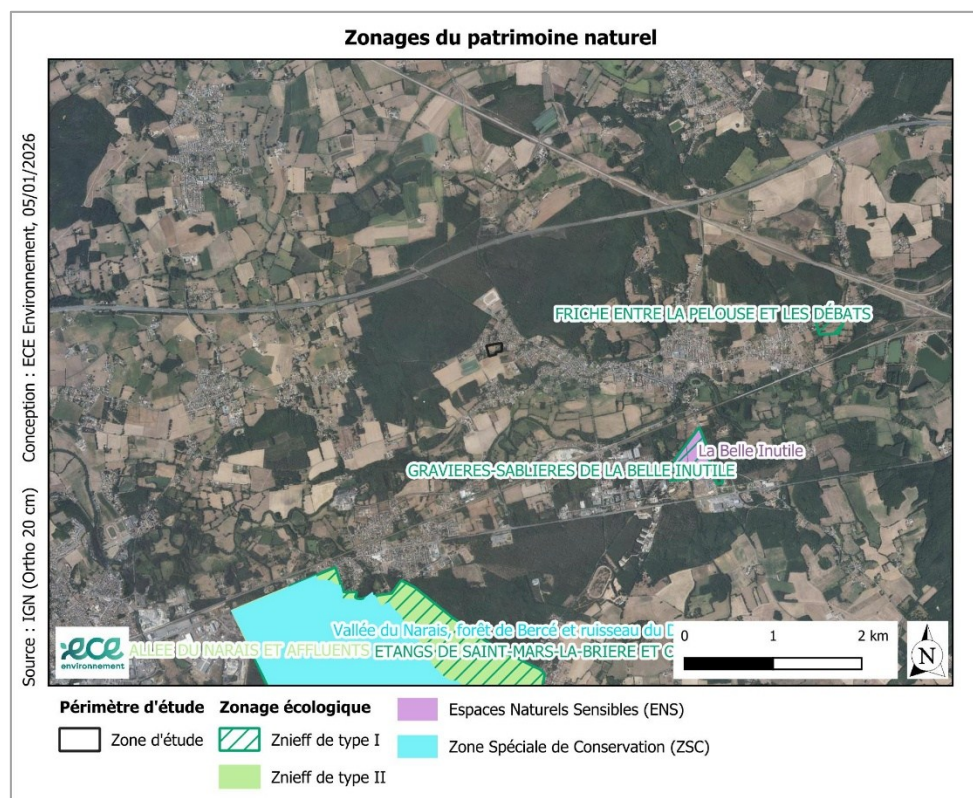
V.2. Etude bibliographique

V.2.1. Contexte écologique

V.2.1.1. Zonages du patrimoine naturel

La zone d'étude n'est concernée par aucun zonage d'inventaire, de gestion ou de protection du patrimoine naturel.

La ZNIEFF de type I « Gravières Sablières de la Belle Inutile » ainsi que l'ENS « La Belle Inutile » sont présents à environ 2,3 km au Nord-Est. Nous retrouvons au Nord à moins de 3 km la ZSC « Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan », la ZNIEFF de type I « Etangs de Saint-Mars-la-Brière et Camp d'Auvours » et la ZNIEFF de type II « Vallée du Narais et affluents ».



Carte 13 : Zonage du patrimoine naturel à Montfort-le-Gesnois

V.2.1.2. Continuités écologiques

■ Trame verte et bleue régionale

La Trame verte et bleue des Pays de la Loire édictée dans le cadre du SRCE est aujourd'hui intégrée au SRADDET des Pays de la Loire.

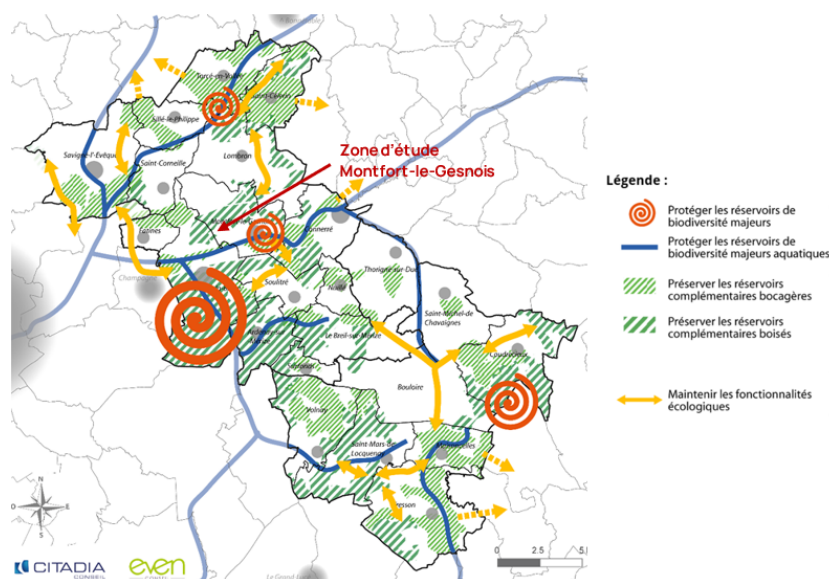
La zone d'étude est localisée à proximité d'une tâche urbaine correspondant à la commune de Montfort-le-Gesnois. Elle est à l'écart d'éléments identifiés dans la trame verte et bleue à l'échelle régionale.



Figure 8 : Extrait de la trame verte et bleue des Pays de la Loire (source : SRADDET)

■ Trame verte et bleue locale

La zone d'étude est située à proximité d'un réservoir complémentaire boisé défini dans la Trame Verte et Bleue établie dans le cadre du PLUiH du Gesnois Bilurien en 2022.



Carte 14 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire du Gesnois Bilurien (source : PADD, 2022)

V.2.1.3. Faune et flore

■ Données communales

Parmi les espèces faunistiques d'intérêt connues sur le territoire de la commune de Montfort-le-Gesnois (source : Faune France, Biodiv Pays de la Loire), compte tenu du caractère boisé et semi-ouvert du site, les espèces d'intérêt suivantes sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude de manière permanente ou temporaire à l'occasion de leur cycle biologique :

- Mammifères : chiroptères en chasse et en transit, gîtes arboricoles potentiels, Hérisson d'Europe, Ecureuil roux ;
- Oiseaux : Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Pie-grièche écorcheur ;
- Reptiles : Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Couleuvre helvétique ;
- Amphibiens : Grenouille agile, Crapaud commun.

D'autre part, la base de données ecalluna du Conservatoire Botanique National de Brest indique les observations récentes des espèces protégées au niveau du territoire de Montfort-le-Gesnois listées dans le tableau suivant. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux siliceux, sablonneux et aux bois ombragés.

Tableau 8 : Espèces végétales protégées connues sur le territoire de Savigné l'Evêque (source : ecalluna, CBNB)

Nom	Dernière année d'observation
<i>Adenocarpus complicatus</i>	2010
<i>Lupinus angustifolius subsp. reticulatus</i>	2023
<i>Ornithopus compressus</i>	2005
<i>Pyrola minor</i>	2013

■ Données locales

Aucune donnée issue d'étude menée à l'échelle de la parcelle ou à proximité n'est connue selon les sources consultées.

V.2.2. Données sur les zones humides

Le site repose sur :

- Un sous-sol correspondant à des Sables et Grès du Mans, coiffés localement par un banc durci (Cénomaniens moyen) selon la carte géologique de France ;
- Un sol sableux épais de type brunisol selon le référentiel régional pédologique des Pays de la Loire.

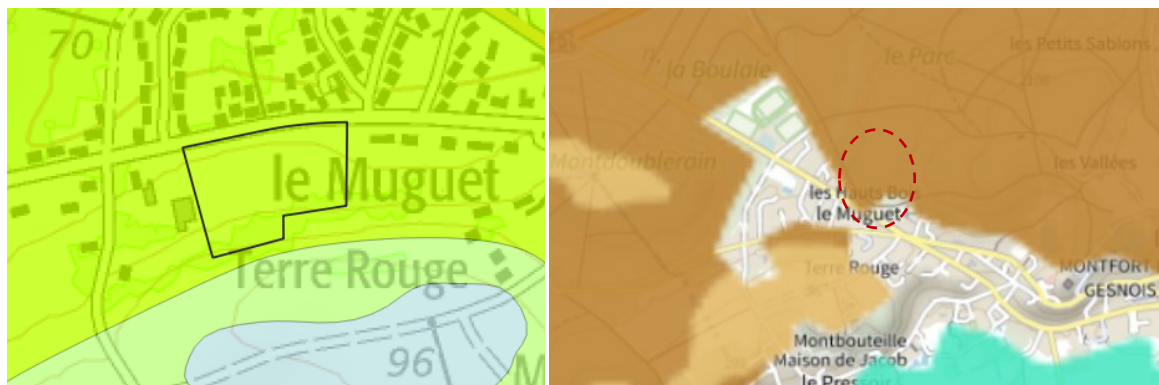


Figure 5 : Extraits de la carte géologique de France (source : infoterre) et de la carte des sols de France (source : Géoportail)

V.2.2.1. Pré-localisation des zones humides

V.2.2.1.1. Milieux potentiellement humides (PatriNat)

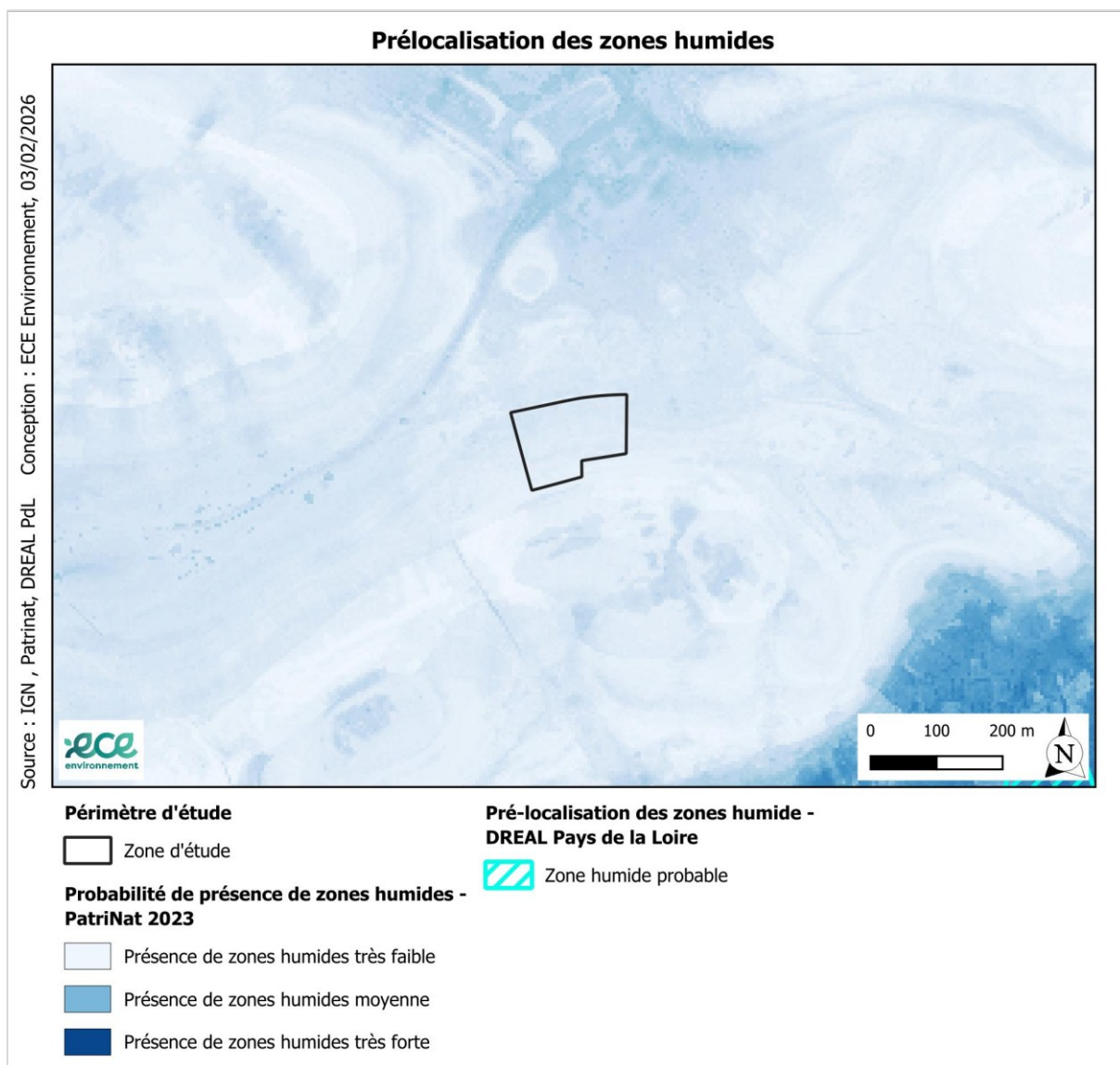
La carte de probabilité de présence des zones humides est issue d'un modèle national, alimenté par des variables environnementales (réseaux hydrographiques, reliefs et matériaux parentaux), et des données "terrain" d'archives, issues de bases de données nationales (INPN, IFN et DoneSol). Elle est produite par PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), l'Université de Rennes 2, l'Institut Agro Rennes Angers, l'INRAE et la Tour du Valat.

La zone d'étude est concernée par des secteurs à potentialité très faible à faible de présence de zones humides.

V.2.2.1.2. Pré-localisation des zones humides DREAL Pays de la Loire

La DREAL Pays de la Loire a entrepris une étude régionale pour prélocaliser les zones humides. Cette démarche repose sur la photo-interprétation de la BD Ortho ainsi que sur l'analyse de la topographie, du réseau hydrographique et de la géologie de la région (DREAL Pays de la Loire, 2010). Les cartes produites permettent ainsi d'indiquer une localisation probable des zones humides.

La zone d'étude n'est pas concernée par des zones humides probables.



Carte 15 : Prélocalisation des zones humides

V.2.2.2. Inventaires locaux

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Gesnois Bilurien, un diagnostic zone humide a été réalisé sur 67 secteurs de la communauté de commune en 2018 par le bureau d'étude Even conseil.

La zone d'étude a été expertisée selon le critère floristique et n'a pas mis en évidence de végétation caractéristique de zone humide.



Figure 9 : Carte issue de l'expertise des zones humides sur les secteurs de projet menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi du Gesnois Bilurien

V.3. Résultat des expertises de terrain

V.3.1. Occupation du sol

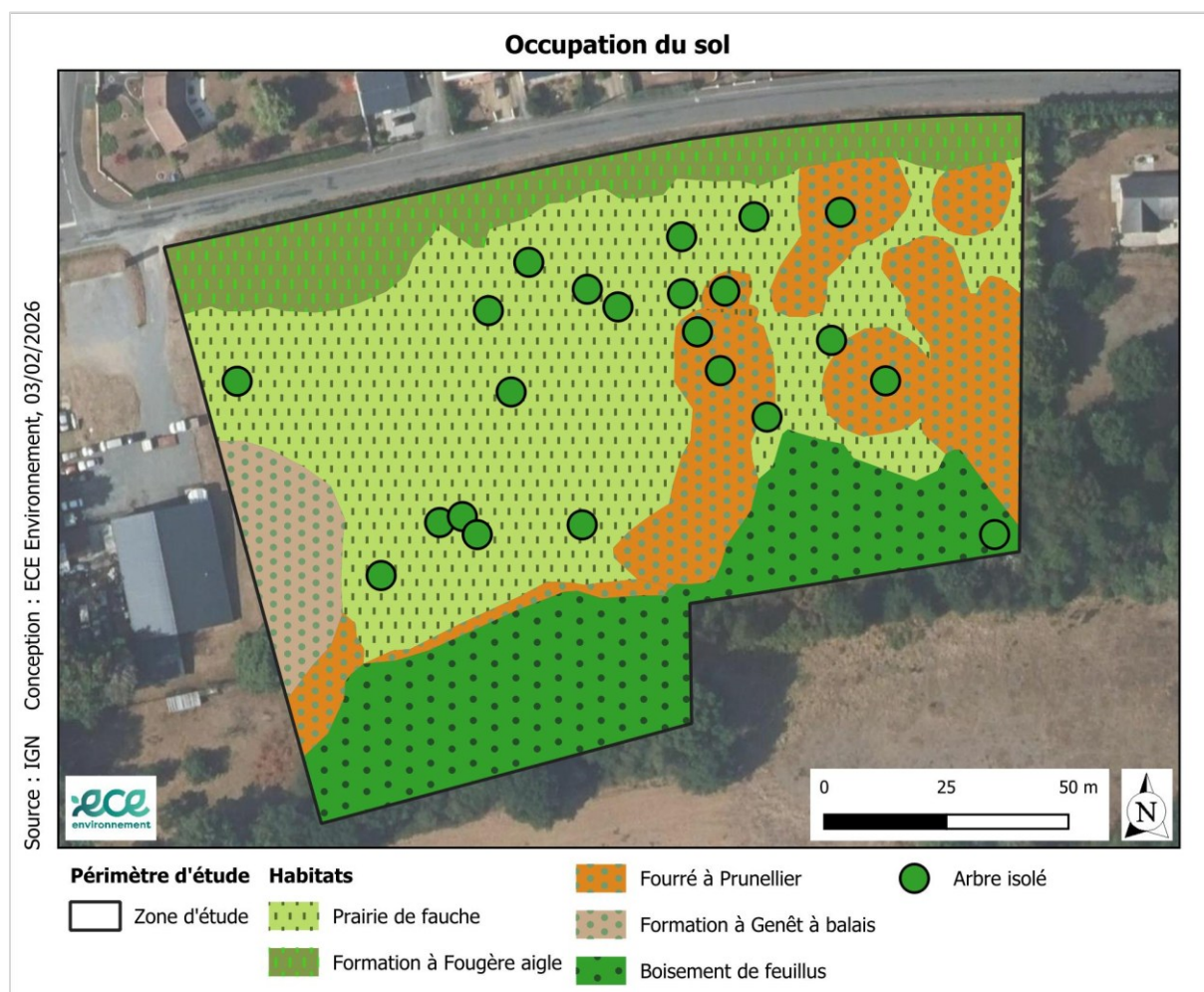
Le site est occupé par une mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts qui se développent au sein d'une parcelle non exploitée. Les formations identifiées sont décrites dans le tableau ci-après.

Aucun habitat remarquable n'est pressenti et la présence d'espèce végétale patrimoniale est peu probable.

L'enjeu concernant les habitats et la flore est jugé très faible.

Tableau 9 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	EUNIS / CB / Natura 2000	Description
Boisement de feuillus	G1.A / 41 / -	Boisements dominés par le chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>).
Prairie de fauche	E2.2 / 38.2 / -	Prairie gérée par la fauche, peu gérée.
Formation à Fougère aigle	E5.3 / 31.86 / -	Formations de Fougère aigle (<i>Pteridium aquifolium</i>) localisées en bordure de la route.
Fourré à Prunellier	F3.11 / 31.81 / -	Communauté mésophile et luxuriante caractérisée sur le site par <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus spp.</i>
Formation à Genêt à balais	F3.14 / 31.84 / -	Fourré plus ou moins haut et dense composé principalement de <i>Rubus sp.</i> (ronces) et de <i>Cytisus scoparius</i> (Genêt à balais).
Arbre isolé	-	Chênes et arbres fruitiers présents çà et là au sein de la prairie.



Carte 16 : Cartographie des habitats



Prises de vue du site

V.3.2. Zones humides

V.3.2.1. Analyse du critère relatif à la végétation

Aucun habitat identifié ne fait référence à un habitat de zone humide.

Tableau 10 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	CORINE Biotope	ZH
Boisement de feuillus	41	p
Prairie de fauche	38.2	p
Formation à Fougère aigle	31.86	p
Fourré à Prunellier	31.81	p
Formation à Genêt à balais	31.84	/
Arbre isolé	-	/

H. : habitat de zone humide au sens de l'arrêté

p. : pro parte et / = habitat non considéré comme déterminant de zones humides

V.3.2.2. Analyse du critère relatif aux caractéristiques du sol

Au total, 9 sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre de cette étude. Aucun n'indique des sols de zones humides au sens de la réglementation.

Les sols rencontrés correspondent à des néoluvisols :

- Hors classe du GEPPA : horizon sablo à sablo-limoneux sur l'ensemble du sondage. Aucune trace d'hydromorphie n'apparaît dans ces horizons. Cette unité est localisée sur l'ensemble du site.

Classe GEPPA :		IVb		Caractéristique de zones humides :		Non									
Sondages rattachés : S1 à S7 et S9															
0 cm		25 cm		60 cm		75 cm		120 cm							
															
		0 cm 25 cm				25 cm 60 cm				60 cm 70 cm				70 cm 120 cm	

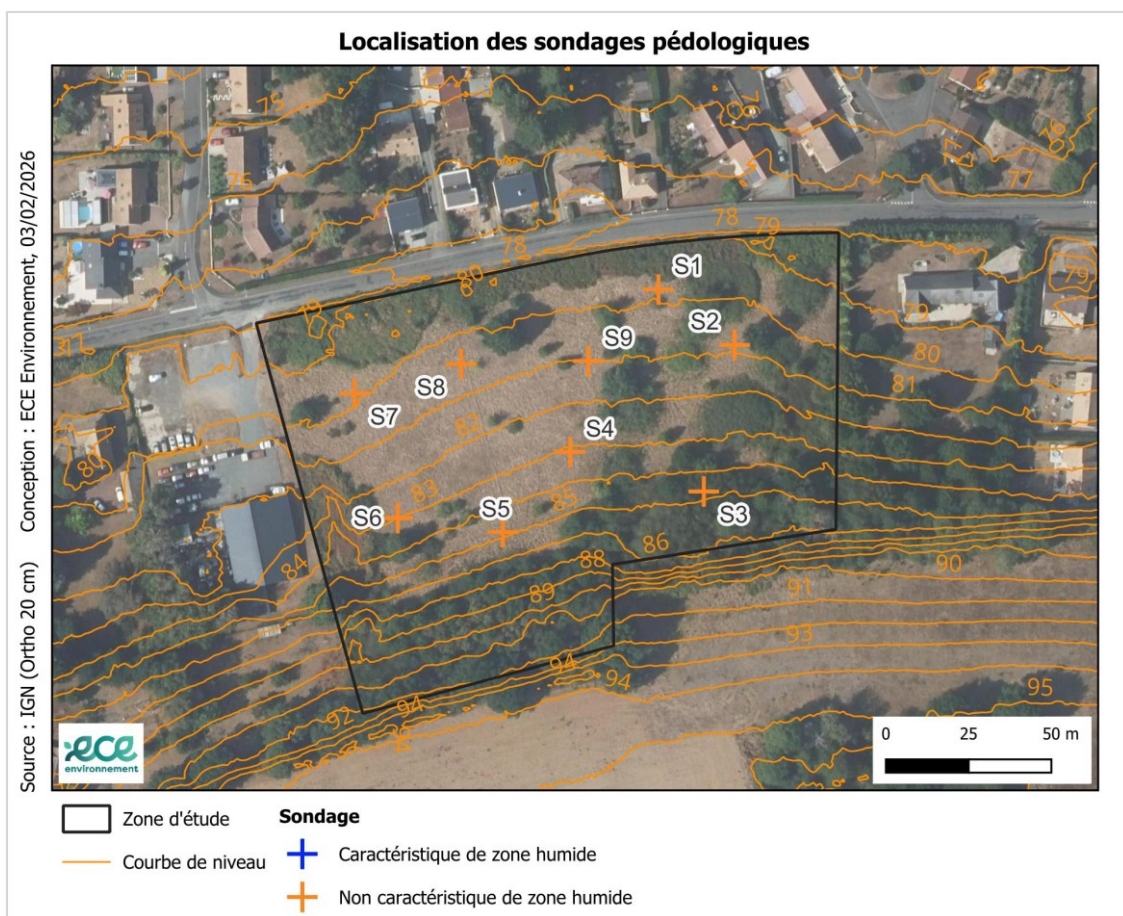
Figure 10 : Prises de vue du sondage S8

V.3.2.3. Zones humides délimitées

Aucune zone humide n'a été identifiée dans le cadre de ce diagnostic.

Tableau 11 : Description des sondages pédologiques – Savigné-l'Évêque

N°	Prof. du sondage	Refus	Prof. des traits rédoxiques (g)	Prof. Horizon réductique (G)	Prof. horizon histique (H)	Sol de zones humides	Classe GEPPA	Commentaires
S1	90 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S2	60 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S3	60 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S4	60 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S5	60 cm	Non	-	-	-	Oui	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S6	60 cm	Non	-	-	-	Oui	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S7	50 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S8	50 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène
S9	60 cm	Non	-	-	-	Non	-	Sable brun à sable limoneux grossier homogène



Carte 17 : Localisation des sondages pédologiques

V.3.3. Faune

Les observations réalisées lors de la reconnaissance de terrain sont limitées du fait de la période d'intervention (automne).

Ainsi seulement quelques spécimens d'oiseaux ont été contactés :

- Espèces des milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant ;
- Espèces des milieux boisés : Mésange bleue, Mésange charbonnière, Merle noir ;
- Espèces généralistes : Etourneau sansonnet, Rougegorge familier.

Les potentialités de nidification pour les espèces protégées sont nombreuses avec la présence d'une vaste zone de fourrés et du boisement. Les espèces inféodées aux milieux boisés, semi-ouverts et les espèces généralistes (Chardonneret élégant, Merle noir, Rougegorge familier, Mésange charbonnière, Mésange bleue) sont susceptibles de fréquenter ces milieux.

Les arbres isolés correspondent à des chênes et des arbres fruitiers ne présentant pas de potentialités pour la faune cavicole (absence de cavités). Seul un vieux châtaignier situé dans le boisement au Sud-est, présente des cavités susceptibles d'accueillir des individus au repos ou en reproduction parmi les oiseaux et les chiroptères.

Deux insectes communs sans statut de protection ont été identifiés : Grande sauterelle verte, Piéride du chou.

Un mammifère a été contacté : Chevreuil d'Europe. Le site semble favorable à deux espèces protégées bien qu'elles n'aient pas été contactées : Ecureuil roux (boisement), Hérisson d'Europe (ensemble du site).

Malgré l'absence d'observation d'individus, les multiples fourrés et ronciers ainsi que le boisement sont propices à la présence de reptiles : Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Couleuvre helvétique, ...

Enfin, le site ne présente pas de milieux aquatiques favorables aux amphibiens pour la reproduction. Toutefois, le boisement peut constituer une zone d'hivernage pour les espèces à forte capacité de dispersion provenant de pièces d'eau à proximité.



Cavités arboricoles dans un vieux châtaignier

V.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux constatés et pressentis suite aux analyses bibliographiques et aux expertises de terrain réalisées.

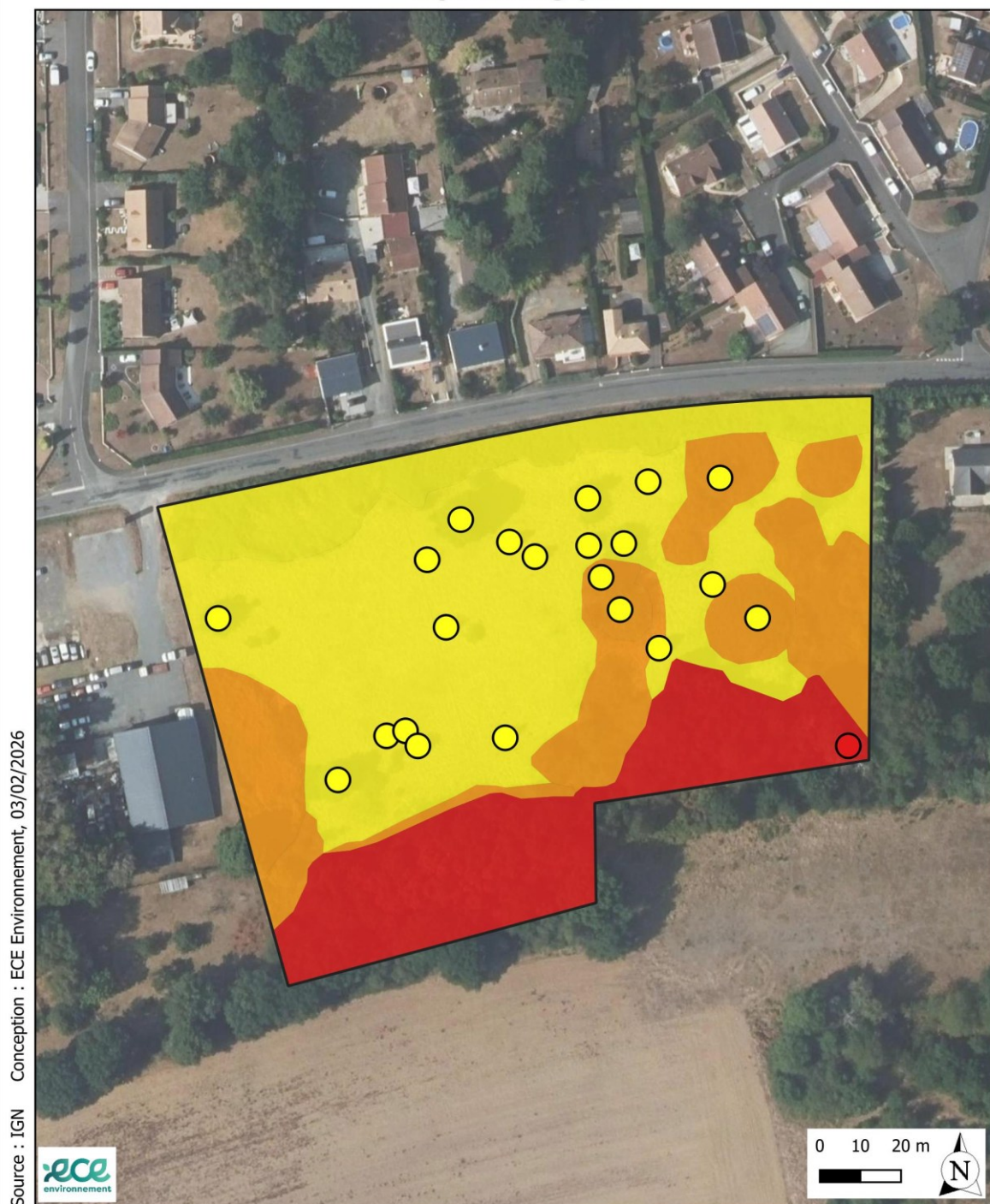
En synthèse, les principaux enjeux en lien avec la biodiversité, et en particulier les espèces protégées, pour l'ouverture de site à l'urbanisation portent sur :

- **La préservation du boisement au Sud, y compris une marge de recule afin de préserver la fonctionnalité de la lisière ;**
- **Le maintien de milieux arbustifs et d'arbres isolés.**

Tableau 12 : Synthèse des enjeux écologiques

Groupe	Enjeux pressentis	
Zonages et continuités écologiques	Zone d'étude et projet à l'écart de zonages et de continuités écologiques identifiées au sein de TVB.	Faible
	Continuité locale représentée par le boisement au Sud.	Fort
Habitats et flore	Absence d'habitat remarquable. La présence d'espèce à enjeu est peu probable.	Faible
Zones humides	Absence de zone humide.	Nul
Oiseaux	Quelques individus d'espèces communes observés en transit et au repos. Les milieux occupant la zone d'étude sont favorables à la nidification d'espèces protégées.	Moyen
Chiroptères	Cavités arboricoles observées dans un vieux châtaignier, pouvant être utilisées comme gîtes potentiels. Le site peut être fréquenté en transit et en chasse.	Fort : Arbre avec cavités arboricoles
		Faible
Mammifères hors chiroptères	Un individu observé sans intérêt patrimonial. Présence potentielle de deux espèces patrimoniales : Hérisson d'Europe, Ecreuil roux.	Faible
Reptiles	Aucun individu observé. Le boisement, sa lisière ainsi que les fourrés et ronciers sont favorables au repos, à la reproduction et à l'hivernage des reptiles.	Moyen
Amphibiens	Aucun individu observé et absence de milieu favorable pour la reproduction. Boisement comme potentielle zone d'hivernage pour les espèces à forte capacité de dispersion.	Faible
Insectes	La nature du site semble peu favorable à la présence d'espèce remarquable.	Faible

Enjeux écologiques



Carte 18 : Synthèse des enjeux écologiques avérés et pressentis

VI. SITE DE NUILLE-LE-JALAIS

VI.1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est occupée par une prairie et plusieurs arbres fruitiers. Celle-ci est encadrée par la rue de Bel air à l'Est, des habitations de part et d'autre de la rue ainsi que des cultures au Nord et à l'Ouest. Elle s'insère au sein d'un paysage agricole en périphérie urbaine.

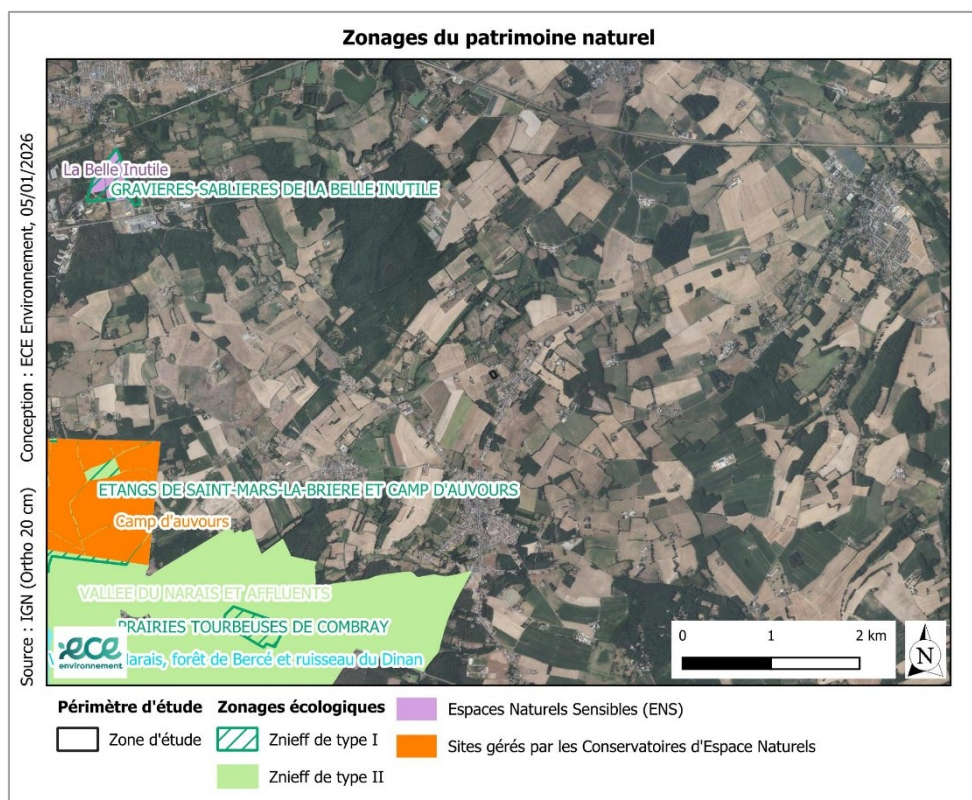
VI.2. Etude bibliographique

VI.2.1. Contexte écologique

VI.2.1.1. Zonages du patrimoine naturel

La zone d'étude n'est concernée par aucun zonage d'inventaire, de gestion ou de protection du patrimoine naturel.

La ZNIEFF de type I « Gravières Sablières de la Belle Inutile » ainsi que l'ENS « La Belle Inutile » sont présents à environ 4,5 km au Nord-Ouest. Nous retrouvons au Nord à moins de 4 km le « Camp d'Auvours » géré par les Conservatoires d'Espaces Naturels, la ZNIEFF de type I « Etangs de Saint-Mars-la-Brière et Camp d'Auvours », la ZNIEFF de type I « Prairies tourbeuses de Combray » et la ZNIEFF de type II « Vallée du Narais et affluents ».



Carte 19 : Zonage du patrimoine naturel à Nuillé-le-Jalais

VI.2.1.2. Continuités écologiques

- **Trame verte et bleue régionale**

La Trame verte et bleue des Pays de la Loire édictée dans le cadre du SRCE est aujourd'hui intégrée au SRADET des Pays de la Loire.

La zone d'étude est localisée dans une tâche urbaine correspondant à la commune de Nuillé-le-Jalais. Elle est à l'écart d'éléments identifiés dans la trame verte et bleue à l'échelle régionale.

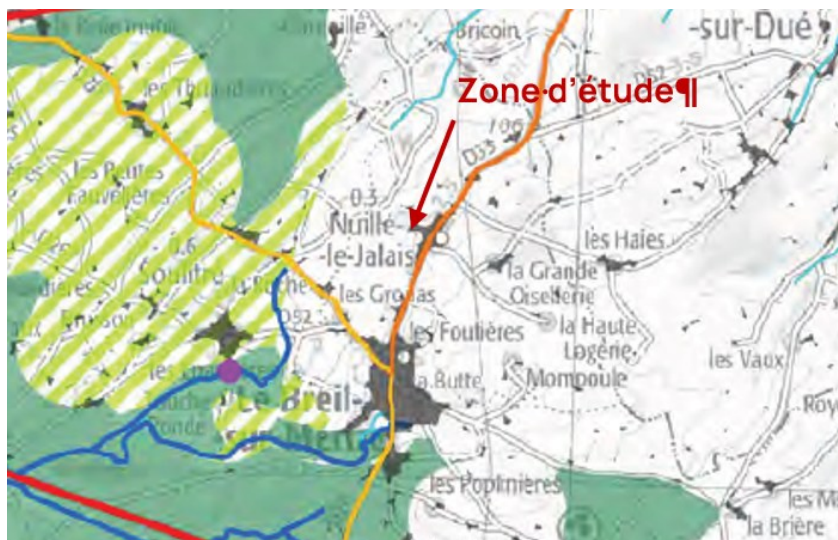
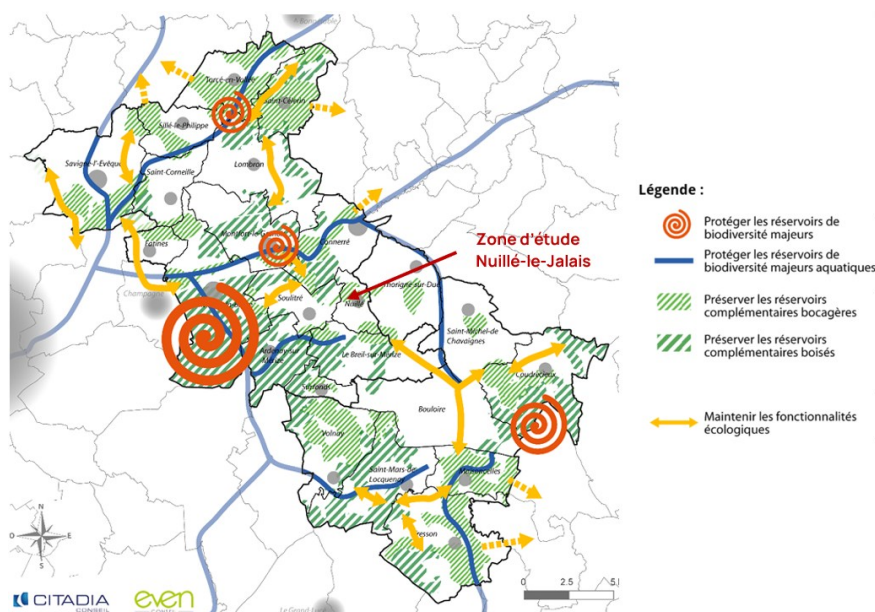


Figure 11 : Extrait de la trame verte et bleue des Pays de la Loire (source : SRADDET)

- **Trame verte et bleue locale**

La zone d'étude s'inscrit dans un réservoir de biodiversité complémentaires bocagers, en périphérie du centre urbain. dans la Trame Verte et Bleue établie dans le cadre du PLUiH du Gesnois Bilurien en 2022.



Carte 20 : Cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire du Gesnois Bilurien (source : PADD, 2022)

VI.2.1.3. Faune et flore

■ Données communales

Parmi les espèces faunistiques d'intérêt connues sur le territoire de la commune de Nuillé-le-Jalais (source : Faune France, Biodiv Pays de la Loire), compte tenu du caractère agricole et prairial du site, les espèces d'intérêt suivantes sont susceptibles de fréquenter la zone d'étude de manière permanente ou temporaire à l'occasion de leur cycle biologique :

- Mammifères : chiroptères en chasse et en transit occasionnels, Hérisson d'Europe ;
- Oiseaux : Alouette des champs, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant.

D'autre part, la base de données ecalluna du Conservatoire Botanique National de Brest indique les observations récentes des espèces protégées au niveau du territoire de Nuillé-le-Jalais listées dans le tableau suivant. Aucune espèce protégée n'a été identifiée à l'échelle du territoire.

■ Données locales

Aucune donnée issue d'étude menée à l'échelle de la parcelle ou à proximité n'est connue selon les sources consultées.

VI.2.2. Données sur les zones humides

Le site repose sur :

- Un sous-sol correspondant à des Sables et Grès du Mans, coiffés localement par un banc durci (Cénomaniens moyen) selon la carte géologique de France ;
- Un sol sableux épais de type brunisol selon le référentiel régional pédologique des Pays de la Loire.

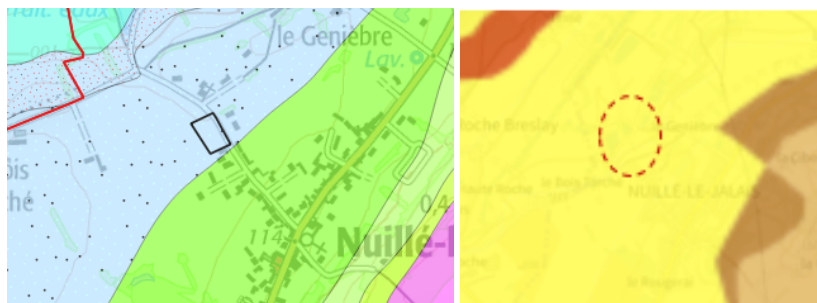


Figure 5 : Extraits de la carte géologique de France (source : infoterre) et de la carte des sols de France (source : Géoportail)

VI.2.2.1. Pré-localisation des zones humides

VI.2.2.1.1. Milieux potentiellement humides (PatriNat)

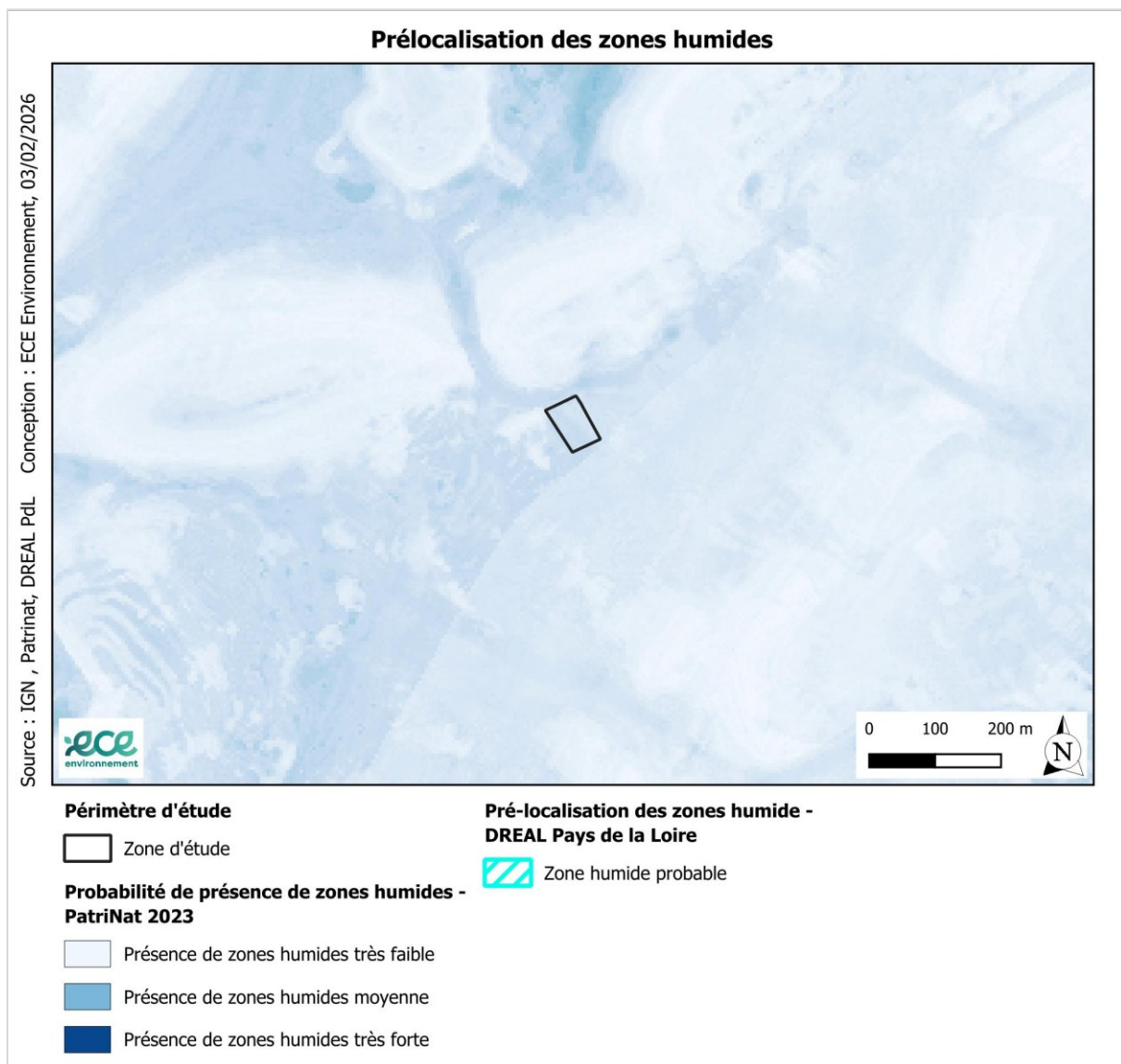
La carte de probabilité de présence des zones humides est issue d'un modèle national, alimenté par des variables environnementales (réseaux hydrographiques, reliefs et matériaux parentaux), et des données "terrain" d'archives, issues de bases de données nationales (INPN, IFN et DoneSol). Elle est produite par PatriNat (OFB-MNH-CNRS-IRD), l'Université de Rennes 2, l'Institut Agro Rennes Angers, l'INRAE et la Tour du Valat.

La zone d'étude est concernée par des secteurs à potentialité très faible à faible de présence de zones humides.

VI.2.2.1.2. Pré-localisation des zones humides DREAL Pays de la Loire

La DREAL Pays de la Loire a entrepris une étude régionale pour prélocaliser les zones humides. Cette démarche repose sur la photo-interprétation de la BD Ortho ainsi que sur l'analyse de la topographie, du réseau hydrographique et de la géologie de la région (DREAL Pays de la Loire, 2010). Les cartes produites permettent ainsi d'indiquer une localisation probable des zones humides.

La zone d'étude n'est pas concernée par la présence de zone humide probable identifié dans la prélocalisation départementale.



Carte 21 : Prélocalisation des zones humides – Nuillé-le-Jalais

VI.3. Résultat des expertises de terrain

VI.3.1. Occupation du sol

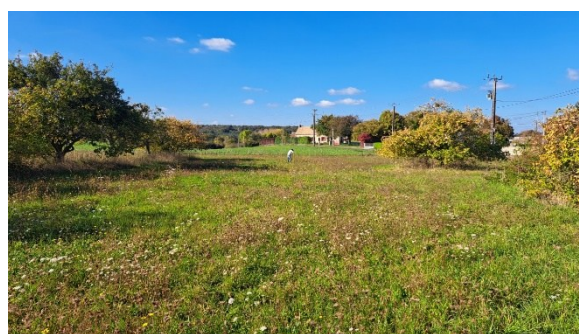
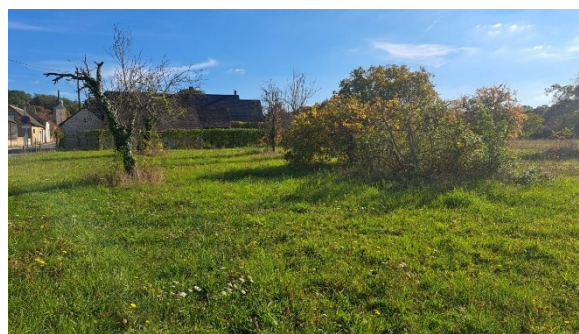
Le site se situe en contexte péri-urbain et est occupé par une prairie ponctuée d'arbres isolés et d'un verger. Les formations identifiées sont décrites dans le tableau ci-après.

Aucun habitat remarquable n'est pressenti et la présence d'espèce végétale patrimoniale est peu probable.

L'enjeu concernant les habitats et la flore est jugé faible.

Tableau 13 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	EUNIS / CB / Natura 2000	Description
Prairie de fauche	E2.2 / 38.2 / -	Parcelle occupée par une gérée par une à plusieurs fauches annuelles.
Alignement d'arbres fruitiers	G5.1 / 84.1 / -	Alignement d'arbres fruitiers localisé en limite Ouest.
Haie ornementale	FA.1 / 84.2 / -	Haie plantée de Charme commun.
Jardin	I2.2 / 85.3 / -	Jardin d'agrément comportant des zones enherbées et plantées de végétaux principalement horticoles.
Chemin	H5.6 / - / -	Zones piétinées avec peu ou pas de végétation (sol non imperméabilisé).
Route	J4.2 / - / -	Route communale en limite ouest du site.
Arbre isolé	-	Arbres fruitiers occupant ponctuellement la prairie de fauche.



Prises de vue du site



Carte 22 : Cartographie des habitats

VI.3.2. Zones humides

VI.3.2.1. Analyse du critère relatif à la végétation

Aucun habitat identifié ne fait référence à un habitat de zones humides :

Tableau 14 : Habitats identifiés sur la zone d'étude

Habitat	EUNIS	ZH
Prairie de fauche	38.2	p
Alignement d'arbres fruitiers	84.1	p
Haie ornementale	84.2	p
Jardin	85.3	/
Chemin	/	/
Route	/	/
Arbre isolé	/	/

H. : habitat de zone humide au sens de l'arrêté

p. : pro parte et / = habitat non considéré comme déterminant de zones humides

VI.3.2.2. Analyse du critère relatif aux caractéristiques du sol

Au total, 6 sondages pédologiques ont été réalisés dans le cadre de cette étude. Aucun ne présente de traces d'hydromorphie.

Les sols rencontrés correspondent à des calcosols :

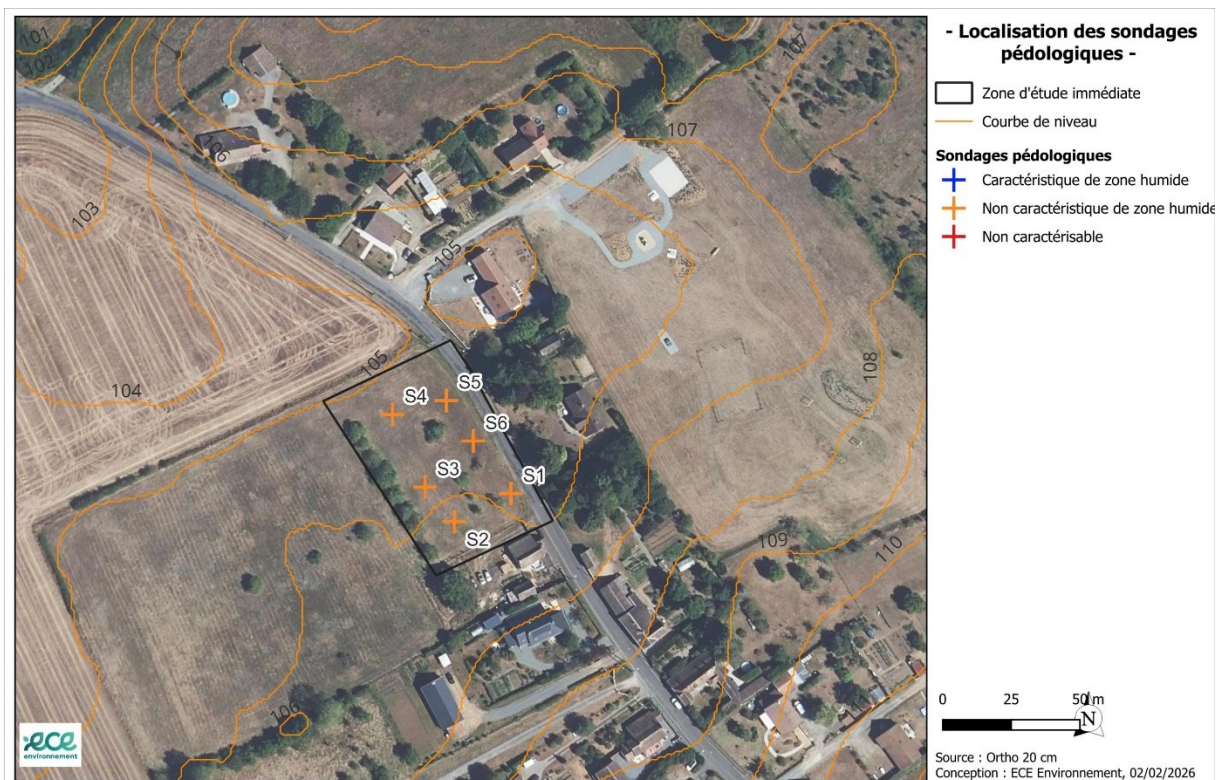
- Hors classe du GEPPA : horizon sablo-limoneux d'une épaisseur comprise entre 30 reposant sur du calcaire dur, aucune traces rédoxiques n'apparaissent dans ces horizons. Cette unité est localisée sur l'ensemble du site.

Tableau 15 : Description des sondages pédologiques – Savigné-l'Évêque

N°	Profondeur du sondage	Refus	Profondeur des traits rédoxiques - g	Profondeur des traits réductiques - G	Profondeur d'horizon histiques - H	Sol de zones humides	Classe GEPPA	Commentaires
S1	40 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S2	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S3	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S4	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S5	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire
S6	30 cm	Oui	-	-	-	Non	-	Sable limoneux brun avec refus sur roche calcaire

VI.3.2.3. Zones humides délimitées

Aucune zone humide n'a été identifiée dans le cadre de ce diagnostic.



Carte 23 : Localisation des sondages pédologiques

Classe GEPPA :		Vb	Caractéristique de zones humides :		Non
Sondages rattachés : S1, S2, S3, S4 et S6					
0 cm	25 cm	60 cm	75 cm	120 cm	
		Fin de sondage			
	0 cm 30 cm	30 cm 60 cm	60 cm 90 cm	90 cm 120 cm	Fin de sondage Fin de sondage Fin de sondage

Figure 12 : Prises de vue du sondage S5

VI.3.3. Faune

Les observations réalisées lors de la reconnaissance de terrain sont limitées du fait de la période d'intervention (automne).

Ainsi seulement quelques spécimens d'oiseaux ont été contactés :

- Espèces des milieux semi-ouverts : Chardonneret élégant ;
- Espèces des milieux boisés : Mésange bleue ;
- Espèces généralistes : Corneille noire, Pigeon ramier, Rougegorge familier.

Les potentialités de nidification sont limitées aux quelques arbres fruitiers situés dans la zone d'étude. Elles se limitent aux espèces généralistes.

Aucun arbre susceptible de présenter des cavités favorables au gîte ou à la nidification de chiroptères ou d'oiseaux n'a été repéré. Les potentialités pour les insectes saproxylophages sont écartées (absence de vieux arbres feuillus).

Trois insectes ont été contactés : Criquet des Bromes, Piéride du chou, Azuré commun. Ces espèces ne présentent pas d'enjeu particulier.

Enfin, le site ne présente pas de milieux favorables aux amphibiens, aux reptiles et aux mammifères protégés.

VI.4. Synthèse des enjeux identifiés et pressentis

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux constatés et pressentis suite aux analyses bibliographiques et aux expertises de terrain réalisées.

En synthèse, peu d'enjeu en lien avec la biodiversité, et en particulier les espèces protégées, ont été identifié sur le site.

L'ouverture à l'urbanisation pourrait prévoir la préservation de l'alignement de fruitiers en limite Ouest dans le cadre des enjeux de continuités identifiés dans la TVB de la communauté de communes.

Tableau 16 : Synthèse des enjeux écologiques

Groupe	Enjeux pressentis	
Zonages et continuités écologiques	Zone d'étude et projet à l'écart de zonages mais inclus dans un réservoir complémentaire bocager inscrit dans la TVB du PLUiH.	Moyen
Habitats et flore	Absence d'habitat remarquable. La présence d'espèce à enjeu est peu probable.	Faible
Zones humides	Absence de zone humide.	Nul
Oiseaux	Quelques individus d'espèces communes observés en transit. Les milieux occupant la zone d'étude sont globalement peu favorables à la nidification d'espèce remarquable.	Faible
Chiroptères	Aucun indice de présence observé. Le site peut être fréquenté en transit voire recherche alimentaire.	Faible

Mammifères hors chiroptères	Aucun individu contacté et potentialités limitées pour les espèces protégées.	Faible
Reptiles	Aucun individu observé et potentialités limitées pour les espèces protégées.	Faible
Amphibiens	Aucun individu observé et absence de milieu favorable pour la reproduction et le repos.	Nul
Insectes	Aucun individu et aucun indice de présence d'espèce remarquable n'ont été observés. La présence d'espèce à enjeu est écartée compte tenu de la nature des milieux occupant le site.	Faible

Enjeux écologiques



Source : Ortho 20cm Conception : ECE Environnement, 03/02/2026



Périmètre d'étude Enjeux écologiques

- Zone d'étude
- Faible
- Nul
- Enjeu faible : arbres fruitiers

Carte 24 : Synthèse des enjeux écologiques

VII. ANNEXES

VII.1. Annexe 1 : Diagnostic zones humides réalisé sur le site de Saint-Corneille (source : A.H.E HERIAULT Nicolas, décembre 2023)



**9bis rue Saint-Evrault
49100 ANGERS**

Tél. : 02 41 36 07 36

Mail : info@ece-environnement.com

www.ece-environnement.com

SARL au capital de 8000 euros - RCS ANGERS - SIRET 910953058000